

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-deuxième séance – Mardi 18 mai 2021, à 17 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente**

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M<sup>me</sup> Roxane Aubry*, *M<sup>me</sup> Corinne Bonnet-Mérier*, *M. Simon Brandt*, *M. Yves Herren* et *M<sup>me</sup> Elena Ursache*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Frédérique Perler*, vice-présidente, *M<sup>mes</sup> Christina Kitsos* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

### CONVOCATION

Par lettre du 5 mai 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 18 mai et mercredi 19 mai 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

**La présidente.** Est-ce que le Conseil administratif a des choses à nous dire? (*Réaction.*) Oui! Monsieur Sami Kanaan, c'est à vous.

**M. Sami Kanaan, maire.** Merci, Madame la présidente. Ça vous manquerait s'il n'y avait pas un petit message du maire! Pour sa dernière session en tant que maire, d'ailleurs. Plus sérieusement, le Conseil administratif fait régulièrement le point sur l'impact de la crise du Covid-19 sur la Ville et sa population. Actuellement, la gestion de l'espace public nous occupe beaucoup compte tenu de l'assouplissement partiel des restrictions sanitaires. Nous avons à nouveau interpellé le Canton afin de faciliter les manifestations qui sont organisées de manière méthodique avec des plans de protection tout en évitant les attroupements sauvages, notamment de nuit, qui engendrent des nuisances multiples et diverses, à savoir du bruit, beaucoup de déchets dans les parcs et les places publiques et bien sûr un non-respect des mesures de protection mutuelles, c'est-à-dire des gestes barrières. Pour l'instant et malheureusement, la police cantonale se montre très absente dans ce domaine, c'est pourquoi nous nous sommes adressés une nouvelle fois au Conseil d'Etat à ce sujet.

Deuxième point concernant la campagne de vaccination, la Ville de Genève initiera à son tour une campagne incitant les gens à se faire vacciner, bien que cette décision reste bien sûr un choix personnel. Cela étant, c'est grâce à cette campagne de vaccination que nous atteindrons l'immunité collective et que nous retrouverons par conséquent la capacité de vivre de nouveau sans restriction majeure; on l'espère. Cela conduira aussi au retour du personnel de la Ville dans les bureaux lorsque le Conseil fédéral lèvera l'obligation du télétravail à la fin du mois de mai, comme a priori annoncé. La collaboration entre les équipes sera facilitée même si le télétravail restera en vigueur dans l'administration municipale pour un ou deux jours par semaine dans la mesure où les gens l'apprécient à temps partiel évidemment, plus à temps plein.

Dernière chose, nous avons introduit une campagne de test systématique hebdomadaire. Comme recommandé par les autorités fédérales, le Conseil administratif donne l'exemple tous les mercredis matin avec les équipes proches, de même que trois services à titre pilote au Grand Théâtre, à la Voirie et à la police municipale, qui par leurs fonctions ne peuvent pas pratiquer le télétravail. Je vous remercie, Madame la présidente, et vous souhaite une excellente session.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, vous trouverez sur vos pupitres une plaquette mise à votre disposition en primeur qui contient la synthèse du Plan lumière élaboré par le département que je préside. Ce document pédagogique vise à résumer une publication très complexe et technique qui contient plus de 170 pages, qui a déjà été présentée en commission et qui sera dévoilée à la presse et au public la semaine prochaine. Je vous prie donc d'en faire un usage personnel et de respecter le précieux travail des services sur cette brochure jusqu'à la tenue de cette conférence de presse. En parlant d'éclairage, je rappelle également que la deuxième édition de «La nuit est belle» aura lieu ce vendredi 21 mai. Le Grand Genève éteindra ses lumières le temps d'une nuit, ce sera magique. L'occasion sera donnée de nous sensibiliser à notre consommation d'énergie, d'encourager le réflexe de sobriété et de prendre le temps d'observer la biodiversité nocturne le temps d'une nuit pour préserver toute sa richesse.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** J'aimerais juste répondre à deux questions orales qui m'avaient été posées lors de la dernière session. M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey voulait savoir si les sacs distribués par les Colis du cœur étaient recyclables et pouvaient être réutilisés. Après avoir contacté l'association ainsi que la Fondation Partage il en ressort que la réutilisation des sacs est évidemment encouragée. A la sortie des sites de distribution les personnes peuvent d'ailleurs mettre les denrées dans leur propre sac et laisser celui des Colis du cœur sur place. De manière générale, tous ces sacs sont produits en matériaux recyclés et sont recyclables. Ce choix prend donc en compte l'élément environnemental et permet aussi d'éviter de stigmatiser les personnes qui y ont recours, car il est le même que celui distribué lors des Samedis du partage.

La deuxième question provenait de M. Matthias Erhardt et concernait la subvention demandée par la Maison Kultura qui a été refusée par le département. Nous allons organiser une rencontre prochaine avec l'association afin de revoir sa demande, car elle doit répondre aux exigences du règlement. Cela étant, je pense qu'il vaut la peine d'approfondir le projet avec elle.

### 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Je vous transmets les excuses de M. Alfonso Gomez, qui sera absent toute la soirée. Je vous rappelle les prescriptions liées au Covid-19, à savoir une distance de 1,5 m entre chaque membre du Conseil municipal, l'obligation de porter le masque dans la salle ainsi que lors de vos déplacements. Vous avez reçu un sondage qui émane de la commission du règlement afin de connaître votre avis sur d'éventuels changements d'horaires des plénières et des commissions. Nous vous demandons de le remplir d'ici au 28 mai et comptons vraiment sur la participation de chacune et chacun d'entre vous.

Je vous communique un erratum concernant le retrait du projet de délibération PRD-228 du 4 juin 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Thomas Zogg, Daniel Sormanni, Amar Madani, Jean-Pascal Cattin, Yasmine Menétrey, Daniela Dosseva, Pierre Scherb, Patricia Richard, Simon Brandt et Uzma Khamis Vannini: «Pour que les conseillères administratives et conseillers administratifs touchent leur retraite comme tout le monde, à l'âge de la retraite». Cet objet qui avait été annoncé comme retiré le 29 mars 2021 ne l'est pas, il retrouve donc sa place au point 60 de l'ordre du jour conformément au souhait de ses auteurs.

Je vous rappelle que lors de cette session nous appliquerons l'article 95 bis de notre règlement qui prévoit le renvoi direct en commission des objets à caractère consultatif qui sont inscrits à l'ordre du jour depuis plus de six mois. Ces renvois auront lieu ce soir après le point 6 de notre ordre du jour, le renvoi direct de la proposition du Conseil administratif PR-1460. Je vous informe que le point 17 de notre ordre du jour, le rapport PR-1230 A, est reporté à 17 h 30 demain mercredi 19 mai 2021.

L'ouverture du débat a été demandée pour le point 19 de notre ordre du jour, il s'agit du rapport sur la motion M-1175 du 18 mars 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Alfonso Gomez, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Catherine Thobellem, Delphine Wuest, Julide Turgut Bandelier, Anne Moratti, Bayram Bozkurt, Christophe Dunner et Alpha Dramé: «Pour 12 dimanches sans voiture par année autour de la rade de Genève». Le rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est signé de M. Maxime Provini. Ce rapport sera donc traité en débat libre.

Les points 9 et 10 de notre ordre du jour, soit les rapports PR-1421 A et PR-1422 A qui concernent le grand chantier des Eaux-Vives, seront traités simultanément ce soir à 20 h 30 après les motions d'ordonnement. Il y aura bien deux votes distincts à l'issue d'un grand débat sur ces objets.

Les points 23 à 26 de notre ordre du jour, soit les rapports M-1264 A, M-1265 A, M-1266 A, ainsi que les rapports M-1243 A et M-1267 A qui sont toujours

## Pétitions

Motion: gratuité des TPG pour les résidents de 12 à 25 ans

liés, seront traités conjointement au rapport sur l'initiative communale IN-6 intitulée «Zéro Pub: libérons nos rues de la publicité commerciale» probablement lors de la session de septembre. Les points 33 et 34 de notre ordre du jour, soit les rapports M-1328 A et R-246 A, sont également liés, tout comme les points 112 et 113, soit les motions M-1528 et M-1529.

Encore deux petites informations: les membres de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication ainsi que ceux de la commission des travaux et des constructions sont brièvement convoqués par leurs présidents lors de la pause à 19 h 30, à gauche et à droite de la salle.

Enfin, je salue la présence dans la salle d'un ancien président du Conseil municipal, M. Pascal Rubeli, qui vient assister à nos travaux ce soir. (*Applaudissements.*)

J'en ai terminé avec les communications du bureau, merci.

#### 4. Pétitions.

**La présidente.** Nous n'avons pas reçu de nouvelles pétitions.

- 5. Motion du 4 décembre 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Yasmine Menétrey, Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore et Thomas Zogg: «Donnons la gratuité des Transports publics genevois (TPG) aux enfants et aux jeunes de 12 à 25 ans résidant en ville de Genève» (M-1487)<sup>1</sup>.**

*La motion est retirée par ses auteurs.*

---

<sup>1</sup> Renvoi direct en commission refusé, 2708.

Motion: indemnités des hauts cadres de l'administration municipale – Motion: création d'une fondation de soutien financier pour les droits des sans-papiers –

Motion: revoir les coûts et la nécessité des concours d'architecture

- 6. Motion du 4 décembre 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Brandt, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Véronique Latella et Georges Martinoli: «Stop aux privilèges pour toutes et tous!» (M-1490)<sup>1</sup>.**

*La motion est retirée par ses auteurs.*

- 7. Motion du 28 mai 2020 de M. Marc-André Rudaz: «Exploitation des sans-papiers, ici, à Genève» (M-1534)<sup>2</sup>.**

*La motion est retirée par son auteur.*

- 8. Motion du 28 mai 2020 de M. Marc-André Rudaz: «Les concours d'architecture sont-ils toujours judicieux?» (M-1535)<sup>3</sup>.**

*La motion est retirée par son auteur.*

---

<sup>1</sup>Renvoi direct en commission refusé, 2710.

<sup>2</sup>«Mémorial 177<sup>e</sup> année»: Annoncée, 7585.

<sup>3</sup>«Mémorial 177<sup>e</sup> année»: Annoncée, 7585.

Motion: indexation annuelle des jetons de présence à l'indice genevois des prix à la consommation – Questions orales

**9. Motion du 28 mai 2020 de M. Marc-André Rudaz: «Jetons de présence» (M-1536)<sup>1</sup>.**

*La motion est retirée par son auteur.*

**La présidente.** Je passe aux questions orales; à vos boutons... La parole est à M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa.

**10. Questions orales.**

**M<sup>me</sup> Joëlle Bertossa** (S). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse au membre du Conseil administratif absent ce soir, M. Alfonso Gomez. Suite à votre prise de position dans *Le Courrier* du 4 mai dernier sur la Cité de la musique, comment allez-vous faire à titre personnel ou en tant que magistrat pour empêcher toute construction sur ce site classé en zone constructible depuis 2013 par une loi cantonale? Y a-t-il d'autres forêts enchantées au centre-ville que vous souhaiteriez voir protégées à titre personnel ou en tant que magistrat?

**La présidente.** M. Alfonso Gomez vous répondra ultérieurement, on espère demain soir.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)*

**M. Maxime Provini** (PLR). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Perler. J'ai constaté que des baraquements de chantier ont été installés au pied de la promenade de l'Observatoire, au bord de la rue Ferdinand-Hodler. Je me suis d'abord réjoui pensant que le projet Clé-de-Rive avait enfin démarré, puis je me suis rappelé qu'il avait été refusé en votation, me demandant donc quels étaient ces travaux à peine débutés?

---

<sup>1</sup> «Mémorial 177<sup>e</sup> année»: Annonce, 7585.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Sauf erreur, l'emplacement de ces travaux correspond à celui de l'office de poste provisoire, puisque les bâtiments de la Poste qui se trouvent à la rue du Vieux-Collège vont être rénovés. Cet emplacement provisoire durera quelques mois, voire années.

**M. John Rossi (PLR).** Ma question s'adresse à la magistrate Marie Barbey-Chappuis au sujet de la rue de la Coulouvrenière, qui est à nouveau envahie de dealers depuis la diminution des restrictions sanitaires. Elle est le terrain de tapage nocturne, de bagarres et d'urine. Le journal local parle de zone de non-droit. Est-ce que vous comptez vous attaquer à ce problème et si oui, comment? Peut-être avec l'aide du Canton?

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Je rappelle d'abord que les compétences de la police municipale en matière de lutte contre les stupéfiants sont relativement limitées puisque notre police est compétente pour ce qui a trait à leur consommation et à leur détention, mais pas pour ce qui a trait à leur trafic, cet attribut relevant de la police cantonale. A la Jonction et aux Pâquis la lutte contre le trafic de drogue fait l'objet d'un contrat local de sécurité pour que dans ce cadre-là la police municipale soit active et puisse agir conjointement avec la police cantonale. Cela étant et encore une fois, c'est à la police cantonale que revient la gestion principale de cette problématique.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR).** Quand on aime on ne compte pas. J'aimerais savoir si le Conseil administratif a avancé sur le dossier des pompiers volontaires et de leur salaire minimum qui est toujours à 22 francs l'heure au lieu de 23 francs. Lors de la dernière séance, M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis m'avait répondu qu'elle avait déjà eu quelques échanges avec le commandant des pompiers M. Schumacher pour discuter précisément de ce problème et avait indiqué qu'elle déposerait sûrement un texte au Conseil administratif. Je viens donc aux nouvelles, parce que nos pompiers volontaires font un travail admirable et méritent un salaire d'au moins 23 francs l'heure.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Madame la conseillère municipale, oui, je vous ai déjà indiqué que ce dossier faisait l'objet d'une analyse profonde, sachant qu'il n'est pas tout simple. Effectivement, il y a eu des discussions avec le commandant et nous avons fait une comparaison avec les montants perçus par les sapeurs-pompiers volontaires dans d'autres communes. Je rappelle qu'en Ville de Genève le salaire des pompiers est à 22 francs l'heure. Les travaux continuent et je ne manquerai pas de vous faire part des

avancées. La prochaine fois, je vous suggère de me poser la question directement, ce sera plus simple que de le faire par question orale pour la troisième fois.

**M<sup>me</sup> Maryelle Budry** (EàG). Cette question s'adresse au Conseil administratif en général, mais je pense à M. Kanaan plus particulièrement. Lors d'une visite du Bois de la Bâtie avec la commission de l'aménagement et de l'environnement nous avons eu l'occasion de voir des grandes salles souterraines qui n'ont pas d'utilité pour le moment. Le Conseil administratif a-t-il des projets pour ces locaux?

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Madame la conseillère municipale, vous avez raison, ces salles ont été l'objet de projets de la part du Conseil administratif précédent, qui n'ont malheureusement pas pu aboutir. Une demande de la part d'un entrepreneur privé est actuellement en traitement. Etant donné que le processus et les négociations sont en cours, je ne peux malheureusement pas vous révéler la teneur ni le contenu de ce projet. Toutefois, le Conseil administratif a la volonté de pouvoir occuper ces espaces souterrains.

**M<sup>me</sup> Dorothée Marthaler Ghidoni** (S). Cette question s'adresse à M. le conseiller administratif Alfonso Gomez, en charge du département des finances, de l'environnement et du logement. Le nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM) est une belle avancée, toutefois pas suffisante, notamment pour les moins de trente ans. En effet, ceux-ci représentent moins de 5% des résidents de la GIM alors que les locataires de la GIM qui quittent leur appartement chaque année sont rarement plus de 300. Par conséquent, que compte faire le Conseil administratif pour améliorer cette situation, notamment en termes de rocades d'appartements et de soutien aux projets de construction de logements plus spécifiquement dédiés aux moins de trente ans?

**Le président.** M. Alfonso Gomez vous répondra ultérieurement.

**M. Gazi Sahin** (EàG). Ma question s'adresse au maire de Genève. La semaine passée, de nombreuses Genevoises et de nombreux Genevois ont protesté sur le quai du Mont-Blanc contre les attaques et le bombardement meurtrier de l'Etat d'Israël sur le peuple palestinien, causant plusieurs morts dont des enfants malheureusement. Souvenez-vous, dans le passé la Ville de Genève – ville internationale – jouait un rôle important dans la signature d'un accord de paix entre les deux parties. Genève ne peut donc rester sans réagir face aux crimes commis aujourd'hui

par l'Etat d'Israël. Les Genevoises et les Genevois ont dit «enough is enough». Monsieur le maire, avez-vous fait savoir ou allez-vous faire savoir auprès des autorités israéliennes que vous rencontrez régulièrement ou que vous allez rencontrer que la population genevoise condamne fermement ces attaques contre le peuple palestinien et demande qu'elles cessent immédiatement? Un dernier mot encore, Monsieur le président de séance: Palestine vivra, Palestine vaincra!

**M. Sami Kanaan, maire.** Monsieur le conseiller municipal, je partage totalement votre préoccupation, au même titre je pense que de nombreux membres de ce Conseil. Toutefois, je suis obligé de vous décevoir car je ne rencontre jamais les autorités israéliennes, il n'y a pas de raison que je les rencontre. Nous sommes une ville, pas un Etat. Il se trouve que je n'ai pas non plus spécialement de relations avec les villes israéliennes, nous n'avons donc pas d'occasions particulières d'avoir des contacts réguliers. Nous avons mené quelques projets par le passé, d'ailleurs fort encourageants, par exemple dans le domaine de la musique ou de la petite enfance, qui permettaient aux différentes communautés de coexister ensemble de manière pacifique. Encourager ce genre de projets est évidemment une tradition pour la Ville de Genève et si l'occasion se présentait à nouveau nous le ferions probablement volontiers. Cela étant, la situation actuelle dépasse largement le cadre de ces projets. La violence est malheureusement de nouveau omniprésente, c'est comme un drame qui se répète. Je n'ai pas consulté mes collègues mais j'imagine qu'ils partagent avec moi une énorme préoccupation pour la population civile prise en otage dans ce conflit. L'asymétrie des moyens et des victimes entre le côté israélien et le côté palestinien est évidente, il y a beaucoup plus de victimes du côté palestinien. La bande de Gaza est sous blocus depuis de très nombreuses années, c'est un fait, cette minuscule parcelle de terre de deux millions d'habitantes et d'habitants devenant une sorte de prison à ciel ouvert dans des conditions effroyables. Cette situation ne peut que favoriser un climat de très grande tension, sans l'excuser, de même que les expropriations dans les territoires occupés qui sont illégaux au regard du droit international. Ces terres appartiennent en principe aux Palestiniens qui se font exproprier de force par les colons israéliens avec malheureusement la complicité sinon active, en tout cas passive, du gouvernement israélien, ce qui génère aussi des tensions. Cela étant, ça n'excuse pas les tirs massifs de roquettes sur le territoire israélien, qui à leur tour causent énormément de frayeurs, voire de victimes.

Cette situation est désespérante, nous ne pouvons qu'appeler toutes les parties à arrêter immédiatement les hostilités, à respecter les Conventions de Genève, le droit humanitaire ainsi que le droit international et surtout espérer que les communautés apprennent enfin à coexister dans ce qui sera probablement un seul Etat à long terme, afin que cesse ce régime discriminatoire qui ressemble de plus en plus à un régime d'apartheid. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

**M. Valentin Dujoux** (Ve). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis au sujet du Rhône qui est un lieu de noyade connu à l'approche de la période estivale. Quelles mesures seront prises lorsque les beaux jours reviendront pour accompagner la baignade et éviter que ce lieu ne soit le théâtre d'issues funestes?

**Le président.** Madame la conseillère administrative vous répondra ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Ana Maria Barciela Villar** (Ve). Ma question a été posée; nous partageons les mêmes inquiétudes qu'Ensemble à gauche concernant l'escalade de la violence entre Palestine et Israël.

**M. Pascal Holenweg** (S). Le projet d'installation de l'académie de football du Genève-Servette Football Club – je ne savais d'ailleurs même pas que cela existait – dans le parc des Evaux est contesté par plusieurs des communes qui cogèrent ce centre, dont celle d'Onex où il se situe. Ce projet qui englobe quatre terrains dont un en revêtement synthétique et un bâtiment provisoire implique l'abattage et le replantage d'arbres. Le Conseil municipal d'Onex a voté une résolution d'opposition à ce projet et le Conseil municipal de Lancy a sauf erreur fait de même. Des associations d'habitants et de défense de l'environnement s'inquiètent des conséquences de ce projet sur la nature et la circulation et craignent une réduction de l'espace des Evaux accessible au public. La Ville de Genève est représentée avec Bernex, Lancy, Confignon et Onex au sein de la Fondation des Evaux, qui doit ou qui a passé un accord avec le Genève-Servette Football Club et le Canton pour finaliser le projet d'installation de l'académie en question aux Evaux. J'ai donc trois questions en une, c'est un multipack: une convention devait être signée le 4 mai entre le Canton, la fondation et le Servette, où en est-elle, a-t-elle été signée et peut-on en prendre connaissance? Quelle position a prise la Ville au sein de la Fondation des Evaux et au sein de l'Association des communes genevoises (ACG) sur ce sujet? Le Conseil municipal aura-t-il son mot à dire sur les décisions de l'ACG par une éventuelle résolution?

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller municipal, votre question me donne l'occasion de faire un point de situation sur ce projet, comme déjà fait d'ailleurs devant la commission des pétitions il y a quelques semaines. Le Conseil administratif a échangé tout récemment sur cette question, il partage les préoccupations du Canton quant à la nécessité de

reloger l'académie puisqu'un cycle doit être construit à Balexert et qu'elle doit donc déménager. Le Canton a donc sollicité la Fondation des Evaux car ce site comprend déjà quatre terrains, il faut le rappeler, dont trois seront agrandis et transformés en synthétique; on ne créera pas quatre nouveaux terrains. Par conséquent, le site des Evaux paraissait être le seul site à même d'accueillir l'académie dans un délai relativement court et pour une période provisoire de dix ans. Le Conseil administratif a pris connaissance des projets de convention et a salué le travail effectué depuis plusieurs mois qui permet notamment des améliorations importantes en matière de mobilité et d'intégration paysagère du projet sur le site des Evaux. Le Conseil administratif a aussi été sensible aux inquiétudes exprimées entre autres par les communes riveraines d'Onex et de Lancy qui s'inquiètent de la circulation sur le chemin François-Chavaz.

A ce jour la convention n'a pas encore été signée puisqu'en tant que porte-parole du Conseil administratif j'ai soutenu le report de la signature au début de juin normalement, alors qu'elle devait initialement avoir lieu en mai. Ce mois supplémentaire est destiné à finaliser ce qui doit encore l'être, notamment en vue de répondre à quelques inquiétudes en matière de mobilité. En ce qui concerne la convention, une consultation publique a eu lieu la semaine dernière à la Fondation des Evaux, le 12 mai sauf erreur, rendant disponibles tous les projets de convention; les personnes intéressées ont donc pu aller consulter ces documents sur le site. Pour ce qui regarde le Municipal et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, j'ai présenté ce projet ainsi que ses tenants et aboutissants à la commission des pétitions conformément à sa demande et à la suite de quoi elle a pris position il me semble. Voilà en quelques mots où en est ce projet, sachant que le prochain rendez-vous se tiendra normalement début juin.

**M<sup>me</sup> Louise Trottet** (Ve). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Frédérique Perler, magistrate en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité. La très belle piste cyclable bidirectionnelle inaugurée en avril sur le quai du Mont-Blanc fait beaucoup d'heureuses et d'heureux à vélo, néanmoins j'aurais souhaité demander ce qui était prévu afin de s'attaquer à la fameuse chausse-trappe qui embête les cyclistes, notamment en direction du quai des Bergues et du pont du Mont-Blanc. La piste cyclable actuelle, qui est par ailleurs très bien faite, s'interrompt abruptement, ce qui rend la traversée de ce carrefour assez malaisée pour les cyclistes.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Vous avez tout à fait raison, Madame la conseillère municipale, il reste un point noir sur ce U cyclable aux abords du pont du Mont-Blanc afin de relier les deux rives facilement à vélo. Comme annoncé dans le communiqué de presse de ce jour, sachez que d'importants

travaux d'entretien du pont du Mont-Blanc vont être réalisés à partir du 31 mai et jusqu'au 12 septembre, notamment afin que la piste cyclable provisoire située du côté lac soit sécurisée et pérennisée. Cela dit, comme mentionné dans votre question, le trajet est encore très malaisé pour les cyclistes qui cherchent à rejoindre la rive gauche depuis le quai Wilson, c'est une réalité. Pour répondre à ce point noir et terminer de manière qualitative le U cyclable tant espéré depuis une vingtaine d'années, il manque encore la fameuse passerelle piétonne qui permettra de libérer le trottoir du pont du Mont-Blanc pour les cyclistes et d'ainsi traverser le pont sans devoir emprunter trois rues ou faire le tour du carrefour comme vous me l'indiquez, Madame la conseillère municipale. Une fois ce trottoir libéré, nous pourrions créer une piste cyclable à double sens sur le pont du Mont-Blanc. Cela reste toutefois de la musique d'avenir parce que vous savez que votre Conseil a accepté le projet de délibération PRD-156 afin que le Conseil administratif prenne contact avec la Compagnie générale de navigation (CGN), qui n'avait pas été impliquée dans le projet.

Aujourd'hui, les services et moi-même cherchons une solution provisoire pour répondre au point noir soulevé ainsi qu'aux questionnements qui en découlent afin d'améliorer la situation et de permettre une meilleure fluidité aux cyclistes. Nous sommes en discussion avec les services du Conseil d'Etat, notamment avec M. Dal Busco, qui trouve aussi que la situation actuelle n'est pas satisfaisante pour les cyclistes. Nous travaillons donc sur différents scénarios provisoires dans l'attente d'une solution définitive et pérenne avec l'arrivée de la fameuse passerelle que j'appelle de mes vœux.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez. Nous avons reçu dans nos boîtes aux lettres le texte d'une pétition relative à l'implantation d'un potager dans le parc Bertrand. Les gens qui s'en inquiètent ont comme principal argument que le legs Bertrand prévoit de laisser l'intégralité du parc à la population alors qu'aux yeux de ces personnes la création de ce potager pourrait représenter une exclusion, un exclos en faveur d'un petit nombre d'usagers. Pouvons-nous avoir connaissance du texte de la donation Bertrand? Je sais qu'il y en a un de 1933 et un de 1940. D'autre part pouvons-nous avoir plus d'informations sur le lieu où s'implanterait ledit potager et l'organisation de sa mise à disposition?

**Le président.** M. Alfonso Gomez vous répondra ultérieurement.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan en sa qualité de président du Conseil administratif et concerne la réponse de ce dernier à la résolution R-169 qui est au point 75 de notre ordre du jour. Cette résolution a

été déposée le 15 janvier 2013 et suite à son traitement en commission la réponse du Conseil administratif arrive aujourd'hui, en 2021. J'aurais aimé savoir s'il existe des délais internes au Conseil administratif pour formuler ces réponses et comment nous pourrions avancer de manière plus rapide sur des sujets ouverts il y a tant d'années, rendez-vous compte...

**M. Sami Kanaan, maire.** Monsieur le conseiller municipal, vous avez tout à fait raison de relever le long délai de réponse dans ce cas-là. Toutefois, il faut rappeler que dans le cadre de résolutions votées par votre Conseil, qui correspondent avant tout à des déclarations politiques sur un sujet donné, le règlement ne prévoit pas d'obligation de réponse de la part du Conseil administratif. Le Conseil administratif a évidemment une obligation de réponse quand il s'agit par exemple de motions, de questions et d'interpellations écrites et pour lesquelles des délais d'ordre sont inscrits dans votre règlement, de mémoire six mois pour prendre une mesure ou présenter un rapport dans le cadre d'une motion. C'est en revanche plus court pour les questions écrites notamment, d'ailleurs vous verrez que les délais des autres réponses incluses dans l'ordre du jour de cette session sont beaucoup plus raisonnables.

Pour ce qui regarde le contenu de la résolution R-169, le projet ConvergenceS est mort de sa belle ou de sa pas belle mort à l'époque parce que les tenants du projet avaient sous-estimé un certain nombre d'obstacles majeurs, notamment en termes de fusion des deux équipes de personnel des caisses de prévoyance, ce qui est regrettable car c'était une belle proposition. Je dirai que le projet était malheureusement déjà décédé cliniquement en 2013. Depuis, les choses ont évolué dans un autre sens, comme vous le savez, puisque le Service d'incendie et de secours (SIS) deviendra un groupement intercommunal dès janvier prochain.

Nous faisons au mieux pour répondre rapidement aux textes qui nous sont adressés, sachant que dans le cadre de résolutions le délai est une question d'appréciation.

**M<sup>me</sup> Isabelle Harsch (PDC).** Ma question s'adresse au magistrat en charge de la culture M. Sami Kanaan et concerne les aspects financiers liés à l'Opéra des Nations. Elle a deux volets, tout d'abord concernant le litige qui oppose actuellement le Grand Théâtre et la société chinoise qui a racheté l'Opéra des Nations, qui réclame 7 millions de francs de dommages et indemnités en prétextant un vice de forme. Quels seraient les impacts financiers dans le cas où la société chinoise obtiendrait gain de cause ou même un accord pour un versement partiel de ce montant? Ma deuxième question regarde le parc Rigot...

**Le président.** Une question, Madame la conseillère municipale...

*M<sup>me</sup> Isabelle Harsch.* Oui, je me dépêche, pardon. Le parc Rigot n'a pas encore été débarrassé, savez-vous donc quand il le sera et à qui incombent les pénalités liées à son occupation prolongée?

**M. Sami Kanaan, maire.** Madame la conseillère municipale, je réponds d'abord à votre deuxième question. Le dernier bout du dégagement de l'ancien Opéra des Nations est en cours, au cas où vous seriez passée à côté. Nous rendons la campagne Rigot à son propriétaire, le Canton, dans les temps et comme prévu dans les accords; aucune forme de pénalité n'est donc prévue ou prévisible, heureusement d'ailleurs. La Fondation du Grand Théâtre tient ses engagements et je précise pour l'anecdote que le Canton nous demande de rendre le terrain dans un meilleur état que celui trouvé lors de l'installation de l'Opéra des Nations. La Fondation du Grand Théâtre s'est donc montrée sympathique avec le Canton dans ce cas précis, car le terrain n'était pas en très bon état au départ. Mais enfin, pour la paix des ménages, passons. Cela étant, on aimerait bien que le Canton se montre aussi sympathique avec nous sur certains autres dossiers.

En ce qui concerne le litige, je vais me renseigner plus précisément. A ma connaissance un accord final est en voie de négociation, sans autre forme de conséquence financière. Je me renseignerai auprès de la fondation qui gère cela directement et de manière autonome. Je vous ferai ce complément si possible demain.

**M. Alain de Kalbermatten (PDC).** J'avais initialement une question sur les fontaines d'eau dans les parcs, mais je vais changer d'avis suite à la déclaration de la magistrate Perler concernant la passerelle du pont du Mont-Blanc. Il y a quelque temps le Conseil municipal a voté un crédit supplémentaire d'étude pour la réalisation de cette passerelle et une échéance avait été donnée au Conseil administratif pour nous transmettre une proposition. Où en sommes-nous aujourd'hui avec cette passerelle? Si vous l'appellez de vos vœux, Madame la magistrate, j'imagine que vous mettez toute l'énergie nécessaire pour qu'elle se réalise; pouvez-vous donc nous donner une date plus précise à laquelle le Conseil municipal sera nanti de cette proposition?

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative.** Monsieur le conseiller municipal, j'aurais bien voulu vous donner une date précise sur le moment auquel votre Conseil se verra nanti d'un crédit de réalisation. Cela étant, l'affaire

est quelque peu complexe. Les services de l'Etat et de la Ville travaillent actuellement avec la CGN sur des aspects techniques, car comme vous le savez la compagnie a besoin de pouvoir faire naviguer ses bateaux à l'intérieur de la rade, qui est assez exigüe. Compte tenu du lac et des courants, cela implique l'étude de différents scénarios. Depuis bientôt une année M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis et moi-même nous sommes attelées à reprendre le dialogue avec la CGN, les services techniques sont donc en plein travail. Dès que nous aurons d'heureuses nouvelles à vous faire parvenir, nous ne manquerons naturellement pas de le faire.

**M. Denis Ruyschaert (Ve).** Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, maire de la Ville et en charge de la culture, et concerne la Cité de la musique. Par l'ampleur de son don de 300 millions de francs la Fondation Hans Wilsdorf aura un impact déterminant sur l'aménagement territorial de la Ville et sur sa politique culturelle. Ce poids interroge la capacité de la Ville à déterminer sa propre politique publique à Genève, d'où une double question. D'abord, est-ce que la Fondation Hans Wilsdorf a une convention – un *memorandum of understanding* – avec la Ville qui cadrerait ces dons en fonction des priorités de la Ville? Ensuite, est-ce que cette fondation dispose d'une charte éthique qui pourrait nous rassurer sur le fait que ces dons correspondent bien aux priorités de la Ville, du Canton et de la population?

**M. Sami Kanaan, maire.** Monsieur le conseiller municipal, je peux vous rassurer sur le fait qu'aucune fondation privée ou publique d'ailleurs ne décide des priorités de politique culturelle de la Ville, qui sont du ressort du Conseil administratif et bien sûr du Conseil municipal. Vous avez encore eu l'occasion de vous en rendre compte en décembre dernier lors du débat budgétaire pour l'année courante quand le Conseil municipal a fait un certain nombre de choix, y compris en politique culturelle en matière de subventions et ainsi de suite. Je vous rassure donc sur le fait qu'aucune fondation quelle qu'elle soit ne puisse interférer de la sorte. A titre personnel, tout comme le Conseil administratif dans son ensemble certainement, nous sommes extrêmement reconnaissants de la forte tradition de mécénat qu'il existe à Genève.

Vous avez cité la Fondation Hans Wilsdorf qui est effectivement une fondation majeure qui soutient de très nombreux projets aussi bien dans le domaine social, culturel et sportif entre autres, sans qu'aucune condition ne cadre ce mécénat si ce n'est que l'argent soit utilisé à la destination prévue. Une convention n'est donc pas nécessaire. Je me réjouis que la Fondation Hans Wilsdorf soutienne de nombreux projets, dont le cinéma Plaza qui n'aurait pas pu être sauvé sans elle, ou le site actuellement en construction dans le quartier des Cherpines pour accueillir une série d'organisations non gouvernementales actives dans le domaine social

qui fournissent une aide sociale absolument indispensable. On doit aussi à la fondation plusieurs écoles de musique dont le Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre qui pourra bénéficier d'un magnifique espace du côté des Charmilles, tout comme son soutien au Genève-Servette Hockey Club et au Genève-Servette Football Club, qui sans lui seraient aux tréfonds des classements des championnats suisses. Je me réjouis donc que Genève ait des mécènes qui comme tous mécènes n'influencent pas les processus de décision du bénéficiaire.

**M<sup>me</sup> Léonore Baehler** (Ve). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan afin de connaître le budget de fonctionnement du Victoria Hall et plus précisément les frais incompressibles sans lesquels le Victoria Hall ne pourrait pas tourner: les frais de personnel, de nettoyage et d'entretien en période normale, c'est-à-dire hors Covid-19.

**M. Sami Kanaan, maire.** Madame la conseillère municipale, je n'ai pas ces chiffres sous les yeux mais le Victoria Hall fait partie du budget du Service culturel (SEC). Comme vous le savez probablement c'est une salle municipale, elle n'est donc pas en gestion libre mais en gestion directe par le Service culturel, qui l'utilise pour des concerts de sa propre programmation comme les Concerts du dimanche, ou qui la met à la disposition d'opérateurs divers dont l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), qui en est l'un des usagers principaux aujourd'hui. Si on inclut le temps de répétition, on peut estimer que l'OSR occupe 30 à 40% du temps disponible au Victoria Hall. En termes de programmation, de nombreux autres ensembles et artistes genevois au sens large s'y produisent dont l'Orchestre de chambre de Genève (OCG) ou Contrechamps, ainsi que des ensembles baroques ou des ensembles invités, y compris par des agences privées qui payent le tarif commercial, au grand plaisir des Genevoises et des Genevois qui apprécient beaucoup les concerts dans cette salle. Des fonctionnaires de la Ville de Genève assurent notamment la gestion du site, son entretien et l'accueil du public. Je retrouverai les chiffres dans le budget mais il n'y a pas vraiment de frais incompressibles puisque ce n'est pas une entité qui doit fonctionner de manière économiquement équilibrée, c'est un geste payé par les contribuables pour la population en général.

Je sens toutefois un léger sous-jacent dans votre question... (*Réactions.*) Je ne sais pas pourquoi, c'est peut-être l'actualité... On verra si l'OSR déménagera à la Cité de la musique, si cela se fait. Si ça ne se fait pas, nous continuerons d'accueillir l'OSR au Victoria Hall, ce qui nous fait très plaisir même si la salle n'est plus adaptée à ses besoins. S'il devait toutefois partir, cela libérerait des créneaux pour plein d'autres ensembles. La seule conséquence financière que cela engendrerait est qu'aujourd'hui pour ce 30 ou 40% d'occupation l'OSR paye

une subvention annuelle de quelques centaines de milliers de francs par année, je n'ai plus le chiffre en tête mais c'est un prix d'ami. Cette perte serait largement compensée par les recettes liées à la location de la salle par d'autres ensembles.

**M. Christo Ivanov** (UDC). Ma question d'adresse à M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis au sujet de la Voirie. Depuis quelques semaines la Voirie intervient dans le quartier de Champel l'après-midi au lieu du matin avant midi. Pourrait-on savoir pourquoi et si d'autres quartiers sont également touchés par ce changement?

**Le président.** M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis vous répondra ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Christina Kitsos au sujet de l'action de la Ville pour les jeunes. Une étude de l'Université de Bâle montre que les jeunes souffrent tout particulièrement des restrictions qu'ont imposées et qu'imposent toujours les mesures sanitaires liées au Covid-19, notamment au niveau des échanges sociaux. La Ville et votre département interviennent auprès de ces jeunes dans leur vie extrascolaire ou dans leur formation grâce aux maisons de quartier, aux travailleurs sociaux hors murs et à des projets plus spécifiques déployés par exemple par l'association BAB-VIA, pour ne citer que celle-là, mais aussi grâce au soutien de toute une série d'autres associations. Quelles sont les observations des services du département de la cohésion sociale et de la solidarité face à ce phénomène et comment témoignent-ils d'une plus grande souffrance ou de l'isolement des jeunes? Surtout, comment peuvent-ils y répondre à travers le déploiement de leurs activités?

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Plusieurs études menées notamment par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), Malatavie et d'autres partenaires montrent en effet que la pandémie a engendré beaucoup de souffrance auprès des jeunes, entraînant entre autres une hausse du taux de suicide. Ces informations ont été relayées par plusieurs partenaires, dont le site d'information et de prévention [ciao.ch](http://ciao.ch) qui est un point de contact dédié aux jeunes. On peut donc affirmer qu'une problématique existe, aussi vis-à-vis de phénomènes de décompensation liés à la période particulière que nous traversons. La jeunesse et en particulier l'adolescence sont des périodes où l'on compte beaucoup sur les liens sociaux avec ses pairs pour se construire et s'affirmer, le contexte actuel est donc très pesant. Une autre difficulté observée regarde la peur de l'avenir et les incertitudes qu'il soulève notamment en matière de formation

parce que tous les jeunes ne font pas face aux mêmes réalités; certains peuvent compter sur un accompagnement à domicile ou ont beaucoup plus de facilité sur le numérique alors que d'autres jeunes qui étaient déjà en rupture sociale, familiale ou scolaire ont vu leurs problématiques accentuées.

De notre côté, il nous semble important d'axer principalement notre engagement sur le travail social hors murs; je pourrais revenir plus en détail sur ce sujet prochainement. Comme vous le savez, l'équipe actuelle est petite et comprend 12 travailleurs, ce qui nous permet d'avoir une présence dans tous les quartiers mais ce n'est évidemment pas suffisant pour assurer un suivi individuel. Cela représente 5% de l'accompagnement possible pour des jeunes de 15 à 25 ans, alors que ce taux est beaucoup plus élevé dans d'autres communes, environ 15%. Le nombre de travailleurs sociaux et de travailleuses sociales hors murs devrait être augmenté.

Notre deuxième axe concerne la prévention nocturne, qui sera l'objet d'un nouveau projet à venir afin d'avoir une présence affirmée auprès des jeunes pendant des heures plus tardives, non pas dans le cadre d'un suivi individuel mais plutôt au sein de dynamiques collectives. Il s'agit de veille sociale avec pour but que les équipes de prévention nocturne puissent transmettre les informations aux TSHM la journée lors de la prise de relais.

Un troisième axe de travail comprend, comme vous l'avez soulevé, la participation des associations et des maisons de quartier pour favoriser des projets en faveur de la jeunesse, ce à quoi nous sommes attentifs. Nous avons d'ailleurs mis un certain nombre de critères en place pour y répondre. Enfin, un dernier point qui me semble vraiment essentiel regarde l'insertion socio-professionnelle pour laquelle un projet est actuellement à l'étude, mais il est encore un peu tôt pour vous en dire plus. Nous sommes en train de développer un projet pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes en collaboration avec différents acteurs; j'y reviendrai dans quelques mois car le travail est en cours. Ce projet me tient très à cœur et est à mon avis fondamental. Je sais que ma réponse est un peu longue, mais j'aimerais terminer sur ce point en mentionnant l'espace public que les jeunes peuvent se réapproprier grâce à des projets de sport, de proximité ou d'aménagement urbain tels que le skate-park. C'est essentiel et encore plus pendant cette période particulière.

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente.)*

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). Ma question s'adresse à M. Kanaan et regarde l'intention de changer le nom du Musée d'ethnographie de Genève (MEG). Une question sur ce sujet a déjà été posée lors de la précédente session, cela étant ce

changement fait couler beaucoup d'encre. J'aimerais donc savoir si cette intention de rebaptiser le musée ne devrait pas faire l'objet d'une plus large consultation que celle lancée par le MEG lui-même, qui s'est limitée à quelques personnes dont les trois quarts semblaient bien disposées face à des propositions assez convenues telles que Musée du monde, Musée des cultures ou Musée de l'humanité. Par contre, un quart fermement choqué a émis des propositions éloquentes et non dépourvues d'humour parmi lesquelles Centre genevois des peuples du monde (CGPM) ou Cancel culture museum. L'ancien directeur du Musée d'ethnographie de Neuchâtel et du MEG Jacques Hainard s'est quant à lui déclaré fermement opposé à tout changement de nom du musée. Je citerai encore trois propositions émises: la Chapelle de la pleurniche et de l'hypocrisie, le Musée de la mortification éternelle des mâles blancs privilégiés et la Maison de la bien-pensance progressiste. Je donne ces noms pour montrer qu'il y a un mécontentement et rappeler que lorsque M<sup>me</sup> Anne Emery-Torracinta en charge du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) a voulu changer le nom de son département, l'émotion était tel qu'elle a dû revenir sur sa proposition.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale, vous n'avez qu'une minute...

*M<sup>me</sup> Michèle Roulet.* Ma question est la suivante: étant donné ces vives réactions, ne faudrait-il pas songer à mettre au vote cette demande et cette proposition lors d'une prochaine opération électorale communale afin que toute la population genevoise puisse se prononcer?

**M. Sami Kanaan, maire.** En ce qui me concerne, je me réjouis beaucoup que cette initiative fasse couler autant d'encre, comme vous le dites, Madame la conseillère municipale, et aussi beaucoup de salive étant donné que son but premier est d'organiser un vaste débat. Je l'ai déjà indiqué à votre collègue la dernière fois, il n'est pas forcément question de changer le nom du MEG, mais de susciter un débat sur le positionnement actuel et futur d'un musée d'ethnographie dont les collections viennent de Suisse et des quatre coins du monde, et de se questionner de manière organisée, sensée et si possible constructive sur l'origine de ces collections, leur statut, ce qu'elles disent sur le passé de nos relations avec leurs pays d'origine ainsi que sur le présent et l'avenir. D'ailleurs, hier ou aujourd'hui vous avez reçu un message dans ce sens relayé par la cheffe du Service du Conseil municipal vous invitant à un débat qui aura lieu ce jeudi; je vous invite encore une fois à y participer. La jauge d'accueil au MEG sera réduite en raison des restrictions Covid, mais le débat sera aussi accessible en ligne dès 18 h pour traiter ensemble de cette question générale sur notre héritage collectif. Il ne

s'agit ni de condamner ni de blanchir, mais d'assumer un débat démocratique dans une société démocratique qui accepte d'avoir des discussions sur son passé, qu'il soit glorieux ou désagréable. Le MEG fait partie de cette discussion.

J'ai un immense respect et beaucoup d'amitié pour l'ancien directeur du MEG de Neuchâtel Jacques Hainard, mais comme dans toute amitié il nous arrive d'être en total désaccord, bien que ça soit assez rare. Sur ce point précis, c'est typiquement une vision assez courte et abrégée de la réalité historique qui nous sépare. Nous verrons ce que ça donne. Quant au nombre de participants au débat, des milliers de personnes y ont participé, pas seulement quelques personnes, et la plupart... (*Réaction.*) Madame Roulet, je vous ai laissée parler, donc la moindre des politesses serait que vous vous taisiez pendant que je réponds, merci. Des milliers de personnes ont fait les propositions des plus diverses, certaines sérieuses, d'autres loufoques, certaines enthousiastes, d'autres critiques; ça fait partie du débat et je respecte tous les points de vue. Comme dit préalablement, l'opération n'aboutira pas forcément à un changement de nom, mais le débat est intéressant en soi. J'ai sollicité une audition du MEG à la commission des arts et de la culture, si possible en ma présence, pour expliquer les tenants et aboutissants de cette démarche; j'espère qu'elle aura lieu prochainement.

**La présidente.** Merci, Monsieur le maire. Je profite de saluer également la présence dans la tribune de notre ancien collègue M. Olivier Coste pour écouter nos débats. (*Applaudissements.*)

Je vous rappelle le règlement en matière de questions orales car nous avons encore beaucoup d'inscrits. C'est une minute par question et deux minutes par réponse. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Bénédicte Amsellem.

**M<sup>me</sup> Bénédicte Amsellem** (Ve). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la magistrate Barbey-Chappuis et porte sur le projet d'installation de l'académie du Genève-Servette Football Club au parc des Evaux suite à l'ouverture au public très limitée des documents la semaine passée. La Ville de Genève compte-t-elle s'engager pour améliorer le projet, notamment s'agissant de la mobilité mais aussi de l'augmentation de la taille du parking ainsi que du nombre d'arbres coupés par rapport à celui initialement annoncé?

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Madame la conseillère municipale, le parking était effectivement une préoccupation du Conseil administratif que j'ai relayée au sein du conseil de fondation. Il s'avère que l'idée d'agrandissement du parking semble finalement abandonnée par le

Canton qui a prévu d'autres moyens dans le cadre du plan de mobilité, notamment une ligne de bus qui pourrait éviter de devoir agrandir le parking. Par conséquent cet élément ne figurera a priori plus dans le projet de convention. En ce qui concerne les arbres, j'ai encore vérifié les chiffres que j'avais donnés à la commission des pétitions il y a à peu près un mois et je tiens à préciser qu'ils sont tout à fait corrects et correspondent d'ailleurs à ceux qui ont été repris ce jour par la *Tribune de Genève*. De mon côté, j'ai été parfaitement transparente.

Quant aux documents mentionnés, ce sont des documents de travail et il faut bien comprendre qu'il est compliqué de faire circuler de tels documents de façon publique lorsque différentes parties prennent part à une négociation; il faut d'abord que celles-ci se mettent d'accord sur les éléments qui y figurent avant de les rendre publics. Cette consultation a désormais été faite, certains auraient souhaité qu'elle soit plus longue, je peux l'entendre, néanmoins ces documents étaient consultables la semaine dernière. Je ne sais pas si vous y avez été, j'espère que oui. Tous les conseillers municipaux qui me posent des questions aujourd'hui à ce sujet, notamment du groupe des Verts, auraient pu aller à la Fondation des Evaux la semaine dernière pour prendre connaissance de ces documents, puisqu'ils auraient eu réponse à toutes les questions qu'ils me posent aujourd'hui.

**M. Nicolas Ramseier** (PLR). Pour accéder au Jet d'eau à pied nous disposons d'une très belle passerelle, qui nous a quasiment coûté 1 million de francs. Ce bel ouvrage est censé se lever pour laisser passer les bateaux et s'abaisser pour laisser passer les personnes souhaitant s'approcher du Jet d'eau à pied. J'ai appris qu'elle ne marche plus depuis quatorze mois alors qu'elle est récente et que les Genevois et les Genevoises ont mis une grande somme d'argent à sa construction et à sa réalisation. La Ville pense-t-elle pouvoir y faire quelque chose? Cette question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif.

**La présidente.** On vous répondra demain, Monsieur le conseiller municipal.

**M<sup>me</sup> Monica Granda** (EàG). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Comme celle posée précédemment par M. Gazi Sahin elle fait référence à un peuple qui est en train de se faire massacrer, le peuple colombien. Lors de ses rencontres officielles avec le gouvernement colombien le Conseil administratif de la Ville de Genève, ville internationale reconnue comme la ville des droits humains, peut-il faire part de sa préoccupation relative à la grave situation de violation des droits humains exercée par les forces de l'ordre envers la grève générale soutenue par le peuple colombien qui manifeste pour faire entendre sa voix de mécontentement face aux inégalités imposées par le gouvernement actuel?

**M. Sami Kanaan, maire.** Madame la conseillère municipale, je salue vraiment l'intérêt des membres de ce Conseil pour les événements qui se déroulent ailleurs dans le monde, mais je répète que nos possibilités d'intervenir directement dans ces situations sont extrêmement limitées malheureusement, aussi douloureuses soient-elles. Comme dans le cas du conflit entre Israéliens et Palestiniens, en tant que maire mais aussi accompagné de mes collègues du Conseil administratif, nous ne pouvons que partager la forte préoccupation pour cette violence. Le régime en place en Colombie utilise des méthodes extrêmement radicales pour essayer de casser l'opposition et je suis inquiet de voir que c'est de plus en plus le cas dans de nombreux pays du monde, notamment la Russie, la Chine et d'autres qui semblent oublier qu'ils sont signataires de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En Colombie, les inégalités sociales sont très fortes, je relève cependant des signes d'espoir puisque la résistance ne faiblit pas. Je constate aussi la présence au Chili d'un mouvement intéressant qui demande la réécriture de la Constitution pour la rendre plus démocratique et plus sociale. C'est également le cas dans plusieurs autres pays d'Amérique latine, donc on ne peut qu'encourager autant que possible ces mouvements qui se battent pour plus de justice et d'égalité, notamment dans la distribution des richesses.

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Christina Kitsos et à M. Alfonso Gomez au sujet de la Coopérative Renouveau de Saint-Jean. Lors de la dernière séance plénière j'ai posé la question de savoir si la Ville était toujours détentrice de parts dans cette coopérative, on m'a répondu que ce n'était plus le cas depuis 2018 ou 2019. Or, au 31 décembre 2020 les comptes font état des parts de la Ville et de sa participation dans la coopérative. J'aimerais avoir une explication sur ce phénomène comptable qui fait réapparaître des participations dont on ne dispose plus.

**La présidente.** Merci, on vous donnera réponse demain.

**M. Vincent Latapie (PLR).** Comme vous le savez certainement, l'Arcade des sages-femmes est un lieu de soins et de prévention périnatale qui assume une véritable mission de service public sans pour autant en être un. De nombreuses sages-femmes indépendantes y sont rattachées et dispensent sur place dans ses locaux du boulevard Carl-Vogt des séances diverses et variées de santé publique. Depuis la mise en œuvre des mesures sanitaires visant à lutter contre le Covid-19, l'Arcade des sages-femmes est entravée dans sa mission. La taille de ses locaux ne rend plus possible le respect des distances de sécurité imposées tout en faisant face à la demande des couples, qui est exacerbée dans cette période,

de les accueillir et de dispenser les différents cours. Les gens sont accueillis au compte-goutte, demandant aux sages-femmes des efforts démesurés. C'est ainsi que l'Arcade des sages-femmes a récemment écrit à votre Conseil pour solliciter la mise à disposition provisoire de locaux plus grands permettant de recevoir plusieurs couples en même temps, comme c'était le cas avant la crise sanitaire que nous traversons. Ma question s'adresse indistinctement au Conseil administratif afin de savoir si la Ville de Genève a répondu ou répondra à cette demande et si notre Ville est en mesure de leur venir en aide en mettant provisoirement à leur disposition une salle plus grande d'environ 130 m<sup>2</sup>.

**M. Sami Kanaan, maire.** Monsieur le conseiller municipal, nous partageons effectivement cette préoccupation. Nous avons reçu dernièrement un courrier que nous traiterons demain en séance du Conseil administratif. La demande paraît légitime, nous verrons si nous trouvons une salle plus grande où l'Arcade des sages-femmes pourrait à la fois exercer pleinement sa mission extrêmement importante tout en respectant les restrictions sanitaires.

**M<sup>me</sup> Yasmine Menétray (MCG).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis ainsi qu'à M. le conseiller administratif Alfonso Gomez. Les habitants sont très inquiets de l'état déplorable du square Galiffe et de sa mauvaise fréquentation par des individus violents qui importunent et agressent les citoyens. Pour exemple, une voisine qui n'a que dix-sept ans a été agressée au mois de février avec sa famille. Elle m'a expliqué avoir actuellement peur d'aller au collège et devoir faire attention à sa manière de s'habiller par crainte que son style vestimentaire n'attire les regards de ces jeunes à l'agressivité impressionnante. En dernier recours, pour assurer la sécurité de leurs enfants, les parents de cette jeune femme ont décidé de quitter la Ville de Genève pour s'installer dans une autre commune, ne pouvant évidemment pas les accompagner quotidiennement à leur école. Je demande au Conseil administratif, notamment à M. Gomez, s'il peut faire le nécessaire pour que le parc Galiffe soit plus harmonieux et attire les habitants au lieu de le laisser dans un état de délabrement qui amène des personnes à mauvaise fréquentation.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Sauf erreur, vous m'aviez déjà posé une question sur ce même secteur il y a quelques semaines, je vous avais répondu qu'il est malheureusement bien connu de la police municipale et qu'il fait l'objet d'une attention toute particulière. En ce qui concerne l'école primaire, nous avons renforcé les effectifs à la sortie du bâtiment pour que les enfants ne

soient pas importunés sur le chemin de l'école et au retour. La police municipale est donc très attentive à ce secteur. J'ai eu l'occasion de le dire précédemment à M. Rossi mais je répète que les compétences de la police municipale en matière de lutte contre le trafic de drogue sont relativement limitées, elle peut agir avec la police cantonale dans le cadre de contrats locaux de sécurité. Voilà pour les mesures qui peuvent être prises ou qui le sont déjà. Les effectifs de la police municipale sont présents de façon soutenue dans ce secteur mais ils ne peuvent bien évidemment pas y être à demeure parce qu'il y a malheureusement plusieurs endroits qui nécessitent une présence renforcée de la police municipale en ville de Genève.

**M. Omar Azzabi (Ve).** Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, magistrat en charge de la culture, et complète celle de ma collègue Léonore Baehler à propos de l'OSR. Allons droit au but, puisque dans le cadre de la votation sur la Cité de la musique les citoyens et citoyennes de la Ville découvrent dans les médias que le projet du budget de fonctionnement a été modifié trois ou quatre fois depuis son traitement par notre Conseil en commission de l'aménagement et de l'environnement. Dans une annonce récente, la Fondation pour la Cité de la musique de Genève (FCMG) a fait disparaître 10 millions de francs dudit budget de manière imaginative, questionnable et surtout sans l'aval ou la garantie de l'Etat de Genève. Le chiffre de 9,5 millions de francs de subventionnement annuel à l'OSR est souvent cité depuis le début de cette campagne, mais selon nos connaissances cela ne compte pas l'ensemble des subventions non monétaires dont l'OSR dispose en plus des subventions de la Ville, rendant son budget annuel assez élevé en comparaison d'autres orchestres d'envergure internationale, je pense notamment à l'Orchestre national de Lyon. Dès lors, serait-il possible de connaître l'ensemble des coûts de soutien monétaire et non monétaire que la Ville accorde à l'OSR? Peut-on compléter la question en demandant si finalement la FCMG sera en mesure d'organiser 650 concerts par an, soit 170 concerts de plus que l'Orchestre philharmonique de Paris avec les futurs moyens à disposition, dont la fameuse subvention de l'OSR?

**M. Sami Kanaan, maire.** J'inspire profondément avant de répondre. Qu'on commence à faire feu de tout bois à la veille d'une votation très passionnelle ne me pose pas de problème, cela étant il ne faut pas tomber dans la mauvaise foi et la diffamation. Concrètement, la Cité de la musique n'est pas un projet de la Ville de Genève, je le dis et le répète. Certaines de vos questions ne s'adressent pas à la Ville de Genève mais à la Fondation pour la Cité de la musique, voire au Canton. Le matériel de votation sera logiquement distribué ces prochains jours, il contient la brochure officielle de la votation avec les textes de synthèse

ainsi que les avis pour et contre. Le Conseil administratif réaffirme qu'il n'est pas envisageable de subventionner la Cité de la musique en termes de fonctionnement à l'exception du cas particulier du parc, le reste appartient à la Cité de la musique et au Canton. Je ne me prononce pas sur les budgets de fonctionnement, vos commentaires extrêmement critiques et agressifs vous appartiennent, Monsieur le conseiller municipal. De ce que j'ai lu et entendu, la fondation a présenté plusieurs variantes du budget de fonctionnement pour déterminer un budget minimal, un budget optimal et un budget idéal, ce qui est tout à fait raisonnable et que toute entité ferait. Pour ma part, j'estime que la somme de 2,5 millions de francs du Canton est quelque peu minimaliste pour un Canton de Genève qui veut développer une politique culturelle. J'espère donc vivement que cette somme évoluera, d'autant plus, Monsieur le conseiller municipal, que le Conseil d'Etat a une nouvelle majorité grâce à l'élection de M<sup>me</sup> Fischer en mars dernier. J'ose espérer d'autres inflexions politiques en matière culturelle au Conseil d'Etat que le désert qui y règne ces dernières années.

Pour revenir à l'OSR, les chiffres sont dans le budget. Nous mettons à peu près 9,5 millions de francs de subventions monétaires, nous encaissons une redevance de quelques centaines de milliers de francs pour l'usage du Victoria Hall. Quant aux autres subventions, elles apparaissent également dans les finances de l'OSR et ça le concerne directement. S'il déménage à la Cité de la musique, c'est à lui de s'organiser ensuite avec elle sur la manière de gérer la relation financière, pas à nous.

**M<sup>me</sup> Paule Mangeat (S).** J'aimerais savoir comment sont recensés les arbres dans les cours privées, s'il y a une obligation de déclaration et s'ils sont surveillés par le Service des espaces verts (SEVE)?

**La présidente.** C'est une question pour M. Alfonso Gomez, qui vous répondra demain.

Nous passons aux renvois directs.

## **11. Proposition du Conseil administratif du 5 mai 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 927 600 rancs destiné à la restauration et mise aux normes des barrières ainsi qu'au traitement de l'intrados du porte-à-faux de la promenade du quai du Seujet (PR-1460).**

### **Introduction**

En 2013, la promenade du quai du Seujet a fait l'objet d'une inspection d'ouvrage. Le résultat de celle-ci préconise une intervention d'entretien pour garantir sa pérennité et sécurité.

La proposition PR-1207, votée le 27 juin 2017, assure le financement d'une première partie des travaux d'assainissement minimal de la promenade du quai, en synergie avec la réalisation du projet GeniLac des Services industriels de Genève (SIG). Il s'agit de la partie supérieure du porte-à-faux présentant des dégradations structurelles.

La présente demande de crédit porte sur le solde des travaux d'assainissement, à savoir le traitement de la sous-face (intrados) du porte-à-faux et la restauration et mise aux normes des barrières de la promenade.

### **Exposé des motifs**

Le rapport de l'inspection visuelle de l'intrados de l'ouvrage menée en 2013 révèle différents types de dégâts, d'importance moyenne à forte. Il s'agit de microfissurations et d'infiltrations entraînant des éclatements du béton et de la corrosion des armatures par les chlorures. Certains joints de dilatation sont détériorés. Quelques éléments du parement en granit sont décollés suite à la rupture du scellement.

Les garde-corps présentent des signes de corrosion, notamment en pied. D'autre part, la hauteur actuelle des garde-corps de 1 m ne satisfait plus aux normes VSS qui préconisent une hauteur de 1,1 m dans un contexte de fort trafic piétons et trafic deux-roues légers faible et moyen.

En 2017, afin de respecter le planning d'intervention souhaité par les SIG, et en considérant que les travaux objet de la présente demande de crédit pouvaient être reportés, il a été décidé d'inclure dans la proposition PR-1207 uniquement les travaux en lien direct avec ceux des SIG.

Entre 2017 et aujourd'hui, le suivi de l'état des ouvrages s'est poursuivi et a confirmé l'évolution de leur dégradation. Il est donc désormais nécessaire d'intervenir sur ces défauts.

Proposition: travaux d'assainissement de la promenade du quai du Seujet

Par ailleurs, le planning d'intervention des SIG s'étant décalé, il est désormais envisageable de réaliser les travaux de la présente demande de crédit dans la continuité immédiate de ceux objet de la proposition PR-1207, ce qui aurait l'avantage de limiter les coûts d'installation de chantier et de donner lieu à une seule intervention aux yeux des usagers et usagères et citoyens et citoyennes.

### **Description de l'ouvrage**

Le quai du Seujet, avec sa promenade et sa chaussée, se situe en rive droite du Rhône, en face du bâtiment des Forces Motrices, et relie le quai Turrettini à la rue de Sous-Terre. Les travaux de construction se sont déroulés de 1972 à 1974.

La promenade du quai, d'une longueur de 660 m et d'une largeur de 3,3 m, a été conçue sur le concept statique d'une console. Une paroi moulée fichée dans le Riss surmontée d'une paroi en moellons supporte la dalle en porte-à-faux. La paroi précitée constitue un des deux murs latéraux d'une galerie d'une largeur de 4,1 m et d'une hauteur de 2,75 m.

La plate-forme du quai est constituée d'une dalle en béton armé, d'une épaisseur de 25 à 30 cm, recouverte par des dalles en granit. Des grilles de sol permettent de récolter les eaux de pluie et de les rejeter dans le Rhône.

Dans un extrait d'article paru dans le *Journal de Genève* du 29-30 avril 1972, il est cité que «la barrière du quai a été spécialement étudiée en collaboration avec la Commission des monuments et des sites et s'adaptera parfaitement à l'environnement».

En fait, il s'agit de garde-corps ancrés dans le bandeau de l'ouvrage qui reprennent le motif des barrières dites «Dufour», mais avec un réseau de croisillons ajoutés entre la croix de Saint-André et le losange dans le but de réduire les espaces entre les éléments (normes de sécurité).

Il est à noter que des barrières similaires apparaissent sur les quais des Bergues et du Général-Guisan en 1973. Ces garde-corps sont donc une version transformée du motif d'origine des barrières «Dufour» qui apparaissent sur le pont des Bergues en 1834 et qui sont encore visibles aujourd'hui sur le pont de la Machine. Par conséquent, ils n'ont ni une valeur d'authenticité, ni d'ancienneté.

### **Programme et descriptif des travaux**

Afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage, le traitement de l'intrados consiste à laver la sous-face, reprendre les zones dégradées par repiquage du béton, dégager

## Proposition: travaux d'assainissement de la promenade du quai du Seujet

les armatures, traiter les aciers pour stopper le phénomène d'oxydation des armatures et reprofiler les surfaces traitées à l'aide de mortier. La réfection des joints de dilatation présents tous les 8 mètres est également prévue.

La sous-face sera finalement protégée par application d'imprégnation aqueuse inhibitrice de corrosion. Le personnel ouvrier interviendra depuis une barge dirigée par un batelier et amarrée aux pieux en bois ou à la rive.

Les travaux situés à l'amont du barrage seront réalisés en fonction des conditions et niveaux du lac. Ainsi, l'intervention sera focalisée sur la période de février à avril durant laquelle le lac est au plus bas, permettant l'accès à la face inférieure avec un ponton. Les travaux à l'aval seront effectués dans la continuation de ceux effectués en amont du barrage. Le niveau du Rhône étant plus bas, l'intervention se fera depuis des nacelles disposées sur la barge.

La restauration des garde-corps consiste à déposer l'ensemble des éléments des barrières pour les traiter en atelier par décapage et traitement en peinture anticorrosive et résistant aux ultraviolets. La teinte de la couche de finition sera identique à l'existant.

Il est proposé de profiter de cette opération pour rehausser les garde-corps de 10 cm avec l'ajout d'une filière horizontale au bas de la barrière, afin de répondre aux normes actuelles en matière de sécurité.

### Adéquation à l'Agenda 21 et aux enjeux climatiques

Les pièces métalliques qui auront été déposées suivront les filières de valorisation appropriées et les bétons démolis seront recyclés pour être réutilisés.

### Estimation des coûts

		Fr.
<i>Restauration et mise aux normes des barrières</i>		
Installation de chantier		70 000
Pavages et bordures		20 000
Ouvrages métalliques	612 ml	275 000
<i>Traitement de l'intrados du porte-à-faux</i>		
Installation de chantier		91 000
Réparation et protection des ouvrages en béton	1920 m <sup>2</sup>	190 000
<b>Total travaux HT</b>		<b>646 000</b>

Proposition: travaux d'assainissement de la promenade du quai du Seujet

		Fr.
<i>Honoraires</i>		
Ingénieur civil	13%	85 000
Ingénieur en transports	5%	30 000
Huissier	2%	12 000
Laboratoire (expertise barrière)	1%	5 000
Géomètre	1%	5 000
Ingénieur sécurité	4%	<u>25 000</u>
<b>Total honoraires HT</b>		<b>162 000</b>
<i>Frais secondaires</i>		
Frais de reprographie	1%	6 000
Information publique et communication	1%	6 000
Emoluments autorisation de construire		<u>1 000</u>
<b>Total frais secondaires HT</b>		<b>13 000</b>
<b>Coût total de l'opération (HT)</b>		<b>821 000</b>
<i>Calcul des frais financiers</i>		
TVA 7,7% (arrondi)		63 200
<b>Coût total TTC de l'investissement (arrondi)</b>		<b>884 200</b>
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)		35 400
Intérêts intercalaires (884 200 + 35 400 francs) × 12 mois × 1,75% / 2 / 12		8 000
<b>Coût total TTC de l'opération (arrondi)</b>		<b>927 600</b>

### **Délai de réalisation**

Une fois le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal. Leur durée est estimée à six mois. Dès lors, des intérêts intercalaires doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

La date prévisionnelle de mise en exploitation est fixée pour 2023.

### **Référence au 16<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2021-2032**

Cet objet figure en qualité de projet actif, sous le N° 101.400.18 pour un montant de 2 200 000 francs.

Proposition: travaux d'assainissement de la promenade du quai du Seujet

### **Budget de fonctionnement**

La réalisation de ce projet n'entraîne pas de charges d'exploitations supplémentaires.

### **Charges financières annuelles**

La charge financière de l'investissement net, comprenant les intérêts du taux de 1,25% et les amortissements au moyen de 10 annuités, s'élèvera à 99 300 francs.

### **Validité des coûts**

L'estimation du coût est basée sur les montants de rendus de soumissions. Les coûts sont en valeur 2021.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants présentés.

### **Autorisation de construire**

Une requête en autorisation de construire sera déposée pour la restauration et mise aux normes des barrières.

Le traitement de l'intrados du porte-à-faux n'est pas soumis à une autorisation de construire.

### **Régime foncier**

Les parcelles sur lesquelles se situe le projet de la présente demande de crédit font partie du domaine public cantonal. Le trottoir en porte-à-faux au-dessus du Rhône est propriété de la Ville de Genève.

### **Information publique**

Sur place, des panneaux contenant des informations sur les travaux seront placés sur les divers lieux et déplacés au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Avant le début du chantier ou à chaque grande étape de travaux, un «avis aux riverains» sera distribué aux habitant-e-s du quartier, dans le but de leur présenter les travaux qui seront effectués, leur durée ainsi que les mesures de circulation prises pendant le chantier.

Proposition: travaux d'assainissement de la promenade du quai du Seujet

### Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

#### Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Restauration et mise aux normes des barrières et traitement de l'intrados du porte-à-faux de la promenade du quai du Seujet

##### A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Travaux	646 000	70%
Honoraires	162 000	17%
Frais secondaires	13 000	1%
Frais financiers	106 600	12%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>927 600</b>	<b>100%</b>

##### B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: AGCM

##### CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	99 300	
36 - Subventions accordées		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>99 300</b>	

##### REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement - 99 300**

##### C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2022</b>	800 000		800 000
2023	127 600		127 600
<b>Totaux</b>	<b>927 600</b>		<b>927 600</b>

Proposition: travaux d'assainissement de la promenade du quai du Seujet

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 927 600 francs destiné à la restauration et mise aux normes des barrières ainsi qu'au traitement de l'intrados du porte-à-faux de la promenade du quai du Seujet.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 927 600 francs.

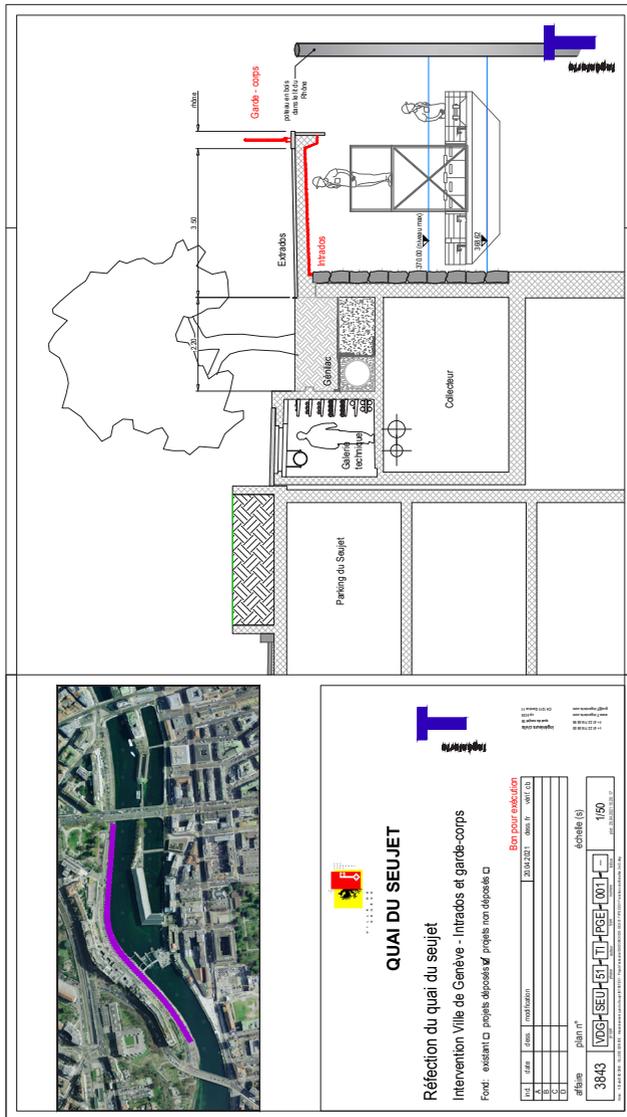
*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

*Annexe:* coupe type – quai du Seujet

téléchargeable sur le lien suivant:

<https://vdgbox.ville-geneve.ch/index.php/s/DcesHqAXoSdPPZzG>



Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (67 oui).

Motion: des parkings obligatoires lors de constructions

Résolution: renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM

- 12. Motion du 9 octobre 2013 de M<sup>me</sup> et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires» (M-1095)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du logement est refusé par 38 non contre 31 oui.*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

- 13. Résolution du 27 octobre 2015 de MM. Eric Bertinat, Jacques Pagan, Pierre Scherb, Didier Lyon, Jean Zahno et Christo Ivanov: «Asile: pour le renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM» (R-189)<sup>2</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 44 non contre 26 oui.*

*(La résolution reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup> Renvoi direct en commission refusé, 2657.

<sup>2</sup> Renvoi direct en commission refusé, 2657.

Motion: réformer le Service des espaces verts

Motion: drapeaux «stop TISA» dans l'espace public

- 14. Motion du 2 novembre 2016 de MM. François Bärtschi, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Le Service des espaces verts a supprimé arbitrairement des arbres; supprimons avec raison et pertinence le Service des espaces verts» (M-1255)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 48 non contre 22 oui.*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

- 15. Motion du 27 avril 2017 de M. Vincent Subilia: «TISA: le pont du Mont-Blanc n'est pas le porte-étendard de la vision politique du Conseil administratif» (M-1287)<sup>2</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 53 non contre 16 oui (1 abstention).*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup> Renvoi direct en commission refusé, 2659.

<sup>2</sup> Renvoi direct en commission refusé, 2660.

Motion: une page pour le Conseil municipal dans la revue *Vivre à Genève* (bis)

Motion: transparence sur le chantier du Grand Théâtre

- 16. Motion du 17 mai 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani et Yasmine Menétrey: «Une page pour le Conseil municipal dans la revue *Vivre à Genève!* (bis)» (M-1302)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 48 non contre 18 oui.*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

- 17. Motion du 17 octobre 2017 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Transparence sur le chantier du Grand Théâtre» (M-1321)<sup>2</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des travaux et des constructions est refusé par 54 non contre 11 oui (2 abstentions).*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup> Renvoi direct en commission refusé, 2660.

<sup>2</sup> Renvoi direct en commission refusé, 2661.

Motion: recrutement de résidents à l'Unité des foires et marchés

Motion: échec de la politique de sécurité communale

- 18. Motion du 6 décembre 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi et Thomas Zogg: «Engageons des résidents à l'Unité des foires et marchés» (M-1329)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 65 non contre 7 oui (1 abstention).*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

- 19. Motion du 11 septembre 2018 de M<sup>me</sup> et MM. Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Daniel Sormanni, Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Jean-Pascal Cattin, Pierre Scherb et Yasmine Menétrey: «Déferlement de violences, notamment à l'égard des femmes en Ville de Genève, ou l'échec de la politique de sécurité communale» (M-1368)<sup>2</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 46 non contre 26 oui (1 abstention).*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup> Renvoi direct en commission refusé, 2661.

<sup>2</sup> Renvoi direct en commission refusé, 2664.

Motion: échec de la politique de sécurité communale (bis)

Motion: cesser de budgétiser les amendes en tant que recettes

**20. Motion du 3 octobre 2018 de MM. Eric Bertinat et Daniel Sormanni: «Déferlement de violences en ville de Genève, notamment à l'égard des femmes, ou l'échec de la politique de sécurité communale» (M-1377)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 44 non contre 27 oui.*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

**21. Motion du 5 décembre 2018 de MM. et M<sup>mes</sup> Stefan Gisselbaek, Florence Kraft-Babel, Simon Brandt, Patricia Richard, Vincent Schaller, Nicolas Ramseier, Michèle Rouillet, Pierre Scherb, Pascal Altenbach, Jacques Pagan, Danièle Magnin, Manuel Alonso Unica, Véronique Latella, Michel Nargi, Georges Martinoli, Pascal Spuhler et Laurent Leisi: «Contre l'instigation des citoyens par la Ville de Genève à commettre des infractions» (M-1396)<sup>2</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du règlement est refusé par 45 non contre 26 oui.*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup> Renvoi direct en commission refusé, 2664.

<sup>2</sup> Renvoi direct en commission refusé, 2667.

Motion: commémoration du bicentenaire de l'indépendance grecque au Palais Eynard – Motion: pérenniser la présence d'une grande roue dans la rade de Genève et d'un lieu de restauration à proximité

- 22. Motion du 5 juin 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Sophie Courvoisier, Georges Martinoli, Michel Nargi, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Michèle Rouillet, John Rossi, Guy Dossan, Nicolas Ramseier, Véronique Latella et Pierre de Boccard: «Commémoration du bicentenaire de l'indépendance grecque au Palais Eynard» (M-1447)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est refusé par 53 non contre 17 oui.*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

- 23. Motion du 5 juin 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Brandt, Michel Nargi, Patricia Richard, Rémy Burri, Georges Martinoli, John Rossi, Michèle Rouillet, Stefan Gisselbaek, Florence Kraft-Babel, Véronique Latella, Nicolas Ramseier et Pierre de Boccard: «La roue tourne sur Genève» (M-1448)<sup>2</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 45 non contre 23 oui (1 abstention).*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup> Renvoi direct en commission refusé, 2675.

<sup>2</sup> Renvoi direct en commission refusé, 2676.

Motion: des caméras au Mur des réformateurs

Motion: Amazones de la caserne des Vernets

- 24. Motion du 11 septembre 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Jean-Philippe Haas, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore, Daniela Dosseva et Danièle Magnin: «Protégeons notre histoire, mettons des caméras pour surveiller le Mur des réformateurs» (M-1456)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 43 non contre 28 oui.*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

- 25. Motion du 14 octobre 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Michèle Roulet, Daniel Sormanni, Eric Bertinat, Morten Gisselbaek, Alfonso Gomez, Patricia Richard, Maria Casares, Ulrich Jotterand, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat et Marie Barbey-Chappuis: «Sauvons les Amazones de la caserne des Vernets» (M-1470)<sup>2</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 42 non contre 22 oui (2 abstentions).*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup> Renvoi direct en commission refusé, 2686.

<sup>2</sup> Renvoi direct en commission refusé, 2693.

Motion: circulation à la rue de la Croix-Rouge

Motion: un Musée vivant de la musique à la villa Dutoit

- 26. Motion du 12 novembre 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore, Thomas Zogg, Patricia Richard et Pierre Scherb: «Pour une opposition totale au projet calamiteux de circulation à sens unique à la rue de la Croix-Rouge» (M-1474)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 42 non contre 27 oui (1 abstention).*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

- 27. Motion du 13 novembre 2019 de M. Simon Brandt: «Pour un Musée vivant de la musique à la villa Dutoit» (M-1479)<sup>2</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est refusé par 55 non contre 15 oui.*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup> Renvoi direct en commission refusé, 2696.

<sup>2</sup> Renvoi direct en commission refusé, 2703.

Résolution: autoroute du Chablais français – Motion: permettre l'utilisation de pré-noms, titres et pronoms d'usage dans les formulaires municipaux

- 28. Résolution du 15 janvier 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Pierre de Boccard, Michel Nargi, John Rossi, Rémy Burri, Georges Martinoli et Véronique Latella: «Signé, c'est signé!» (R-256)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission du règlement est refusé par 53 non contre 17 oui.*

*(La résolution reste inscrite à l'ordre du jour.)*

- 29. Motion du 4 mars 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Dalya Mitri Davidshofer et Delphine Wuest: «Pour l'utilisation simplifiée de pronoms et pré-noms d'usage dans l'administration communale» (M-1521)<sup>2</sup>.**

#### PROJET DE MOTION

Considérant:

- que chacun-e a le droit d'utiliser un prénom d'usage en Suisse pour autant que la personne reste identifiable (identité légale connue des autorités);
- qu'il est important pour les personnes trans\* d'être adressées de façon adéquate, tant pour leur santé que pour leur sécurité;
- que les personnes trans\*, dont la présentation ne correspond pas au genre du prénom et des titres (Madame, Monsieur)/pronoms (elle, il) légaux, sont régulièrement «outées» (c'est-à-dire exposées comme trans\*) par les administrations;
- qu'il est long, compliqué et cher de changer légalement les pré-noms et les titres/pronoms;
- que pour quiconque en éprouve le besoin, le changement légal de pré-noms et de titres/pronoms (pour les personnes trans\* souhaitant transitionner socialement et pour les personnes intersexes souhaitant utiliser une autre désignation

---

<sup>1</sup> Renvoi direct en commission refusé, 2716.

<sup>2</sup> Renvoi direct en commission refusé, 2756.

Motion: permettre l'utilisation de prénoms, titres et pronoms d'usage dans les formulaires municipaux

que celle imposée par les médecins) nécessite notamment la démonstration d'un usage effectif sur des mois, voire des années;

- qu'il existe des pronoms et des titres non genrés, tels que «iel» et «Mix» (abrégé «Mx»), mais que ceux-ci ne sont jamais prévus dans les formulaires des administrations, qui demandent généralement de cocher «Monsieur», «Madame», voire «Mademoiselle», même si ce dernier, considéré comme sexiste, est déconseillé par la Confédération;
- que les titres sont en principe une formule de politesse, mais qui n'est de fait pas respectée lorsqu'un titre est imposé à une personne sans son accord – la transphobie verbale s'exprime d'ailleurs notamment dans l'usage répété de «Monsieur» à l'intention de femmes trans\*, et de «Madame» à l'intention d'hommes trans\*;
- que la connaissance et la transmission du sexe légal par une administration sont rarement nécessaires (ni même autorisées, si l'on se base sur la législation cantonale), les prénoms et noms étant suffisants pour l'identification d'une personne,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- dans l'ensemble, des formulaires demandant une identification, notamment à des fins de communication (correspondance), de permettre l'ajout de prénoms d'usage et une sélection libre du titre;
- que la Ville de Genève, notamment afin de protéger la vie privée de ses employé-e-s trans\*, prévoit l'utilisation de prénoms et titres/pronoms d'usage dans la gestion de son personnel;
- que cela se fasse sans que les personnes en question aient à fournir de justificatif.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 41 oui contre 30 non.

Motion: politique de recrutement de la Ville de Genève en période de Covid-19 – Motion: plan d'action stratégique municipal pour l'emploi pendant et pour la période post-Covid-19

- 30. Motion du 28 mai 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Daniel Sormanni, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore, Daniela Dosseva et Danièle Magnin: «Soutenons nos habitants, réservons les emplois Ville de Genève» (M-1528)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 51 non contre 21 oui.*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

- 31. Motion du 28 mai 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Thomas Zogg, Daniela Dosseva, Amar Madani, Yasmine Menétrey et Daniel Sormanni: «Pour que le Conseil administratif se dote d'un véritable plan d'action stratégique municipal pour l'emploi pendant et pour la période post-Covid-19» (M-1529)<sup>2</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 52 non contre 18 oui (1 abstention).*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup>«Mémorial 177<sup>e</sup> année»: Annoncée, 7539.

<sup>2</sup>«Mémorial 177<sup>e</sup> année»: Annoncée, 7539.

**32. Motion du 28 mai 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Dalya Mitri Davidshofer, Tobias Schnebli, Maria Pérez, Delphine Wuest et Morten Gisselbaek: «Pour la prise en compte par la commune de la diversité des genres, des sexes et des corps dans la population communale» (M-1530)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que des personnes qui ne sont pas de sexe légal féminin, en particulier les personnes trans\* et/ou intersexes (les deux n'étant pas exclusifs), sont également et directement concernées par les questions de discriminations sexistes;
- que la santé dite féminine concerne également des personnes qui ne sont pas de sexe légal féminin, en particulier les personnes trans\* et/ou intersexes qui sont également susceptibles d'être touchées par le cancer du sein, le cancer des ovaires et du col de l'utérus, et peuvent avoir des périodes ou être en situation de grossesse;
- que les couples dits «de même sexe» peuvent être légalement mariés, non seulement à l'étranger («mariage pour tous»), mais également en Suisse lorsqu'une personne trans\* et/ou intersexe change de sexe légal après son mariage;
- que les parents légaux d'un-e enfant peuvent être de même sexe légal, non seulement à l'étranger (PMA pour les lesbiennes, adoption de l'enfant du/de la conjoint-e), mais également en Suisse, plus spécifiquement les personnes trans\* et/ou intersexes peuvent être parents biologiques;
- que pour les personnes trans\* et/ou intersexes, il est long, onéreux, et difficile de faire reconnaître son genre/sexe vécu, voire impossible pour les personnes sortant de la binarité homme/femme;
- que les personnes trans\* et/ou intersexes sont le plus souvent invisibles des communications, sauf quand le sujet concerne spécifiquement et uniquement ces populations,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre en compte également les personnes trans\* et/ou intersexes lors des campagnes pour l'égalité et de lutte contre le sexisme;
- de prendre en compte et cibler également les personnes trans\* et/ou intersexes pour toutes les questions de santé dite féminine dans la commune et pour les dispositions spécifiques à l'égard des femmes;

---

<sup>1</sup> «Mémoire 177<sup>e</sup> année»: Annoncée, 7539.

## Motion: concertation autour des aménagements cyclables

- de prendre en compte, notamment sur le plan administratif, l'existence de couples mariés et de parents légaux de même sexe, en plus des partenariats fédéraux et cantonaux;
- lors de la mise en place de règles et de règlements (notamment sur les tenues et sur l'accès à certaines installations), de prendre en compte la diversité de genre, de sexe, de corps de la population – qui ne concorde pas nécessairement avec le sexe légal – et ainsi de faire preuve d'inclusivité et de souplesse en la matière.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 44 oui contre 28 non.

**33. Motion du 28 mai 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Michèle Roullet, Patricia Richard, Nicolas Ramseier, Stefan Gisselbaek, Georges Martinoli, Pierre Scherb, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Eric Bertinat, Vincent Schaller, John Rossi, Rémy Burri, Alain Berlemont, Véronique Latella et Pierre de Boccard: «Oui au vélo, NON aux pistes cyclables improvisées» (M-1531)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 41 non contre 29 oui (1 abstention).*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 177<sup>e</sup> année»: Annonce, 7539.

Résolution: priorité des Genevois aux emplois de la Ville de Genève

Motion: pas de mendicité en ville de Genève après le Covid-19

- 34. Résolution du 28 mai 2020 de MM. Eric Bertinat, Didier Lyon, Pierre Scherb, Pascal Altenbach et Vincent Schaller: «La crise du Covid-19 impacte violemment l'emploi dans notre canton, réservons les emplois de la Ville de Genève aux résidents genevois» (R-266)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission des finances est refusé par 49 non contre 19 oui (2 abstentions).*

*(La résolution reste inscrite à l'ordre du jour.)*

- 35. Motion du 4 juin 2020 de MM. François Bärtschi, Daniel Sormanni, Amar Madani, Sandro Pistis, Luc Barthassat, Daniel-Dany Pastore et M<sup>me</sup> Danièle Magnin: «Après la crise Covid-19: empêchons le retour des mendiants qui ont quitté notre ville pendant le confinement!» (M-1537)<sup>2</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 47 non contre 24 oui.*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup>«Mémorial 177<sup>e</sup> année»: Annoncée, 7585.

<sup>2</sup>Annoncée, 541.

Motion: installation d'un miroir d'eau au parc des Bastions

**36. Motion du 4 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Delphine Wuest, Louise Trottet, Leyma Milena Wisard Prado, Jacqueline Roiz, Charlotte Nicoulaz, Valentin Dujoux, Anna Barseghian, Omar Azzabi, Bénédicte Amsellem et Matthias Erhardt: «Pour un miroir d'eau aux Bastions» (M-1538)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- les étés toujours plus chauds et le besoin des citoyen-ne-s genevois-es de se rafraîchir en ville;
- l'aspect peu écologique des pataugeoires et autres piscines;
- le succès des miroirs d'eau, à Bordeaux, à Berne, à la place des Nations;
- le côté pratique (éteint en hiver) du miroir d'eau, et la multiplicité des possibilités (jets d'eaux de différentes puissances et aléatoires ou non);
- son aspect esthétique (mise en valeur de lieux symboliques, comme la place de la Bourse à Bordeaux);
- le lieu symbolique du Mur des réformateurs, qui serait ainsi mis en valeur;
- son aspect inclusif: accessible à toutes et tous, dont les personnes en situation de handicap,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la faisabilité de l'installation d'un miroir d'eau devant le Mur des réformateurs, dans le parc des Bastions.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 56 oui contre 13 non.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 541.

**37. Motion du 4 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Denis Ruyschaert, Delphine Wuest, Charlotte Nicoulaz, Louise Trottet, Leyma Milena Wisard Prado, Jacqueline Roiz, Valentin Dujoux, Léonore Baehler, Omar Azzabi, Bénédicte Amsellem, Laurence Corpataux et Matthias Erhardt: «Rafraîchir la ville en créant des ruisseaux paysagers» (M-1539)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 (LEaux 814.20) et son ordonnance d’application du 28 octobre 1998, notamment son article 5 qui prévoit la planification communale de l’évacuation des eaux;
- la loi cantonale sur les eaux (L 2 05);
- le changement climatique et l’urgence de rafraîchir la ville;
- la motion M-710 du 17 septembre 2007, «Des nants à l’air libre», acceptée par le Conseil municipal en février 2008;
- la réponse du Conseil administratif à cette motion en date du 16 juin 2010 annonçant que des études étaient menées afin d’améliorer la qualité de leurs eaux;
- la non-réalisation de mise à l’air libre de nants suite à cette motion;
- la possibilité d’évacuer les eaux pluviales en créant des ruisseaux paysagers à ciel ouvert;
- les réalisations de remise à jour de collecteurs d’eaux pluviales à l’image de ce que fait la Ville de Zurich et la création d’îlots de fraîcheur dans de nombreuses villes de Suisse (par exemple Bienne, Neuchâtel, Delémont, etc.),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’étudier la possibilité de transformer les collecteurs d’eaux pluviales en ruisseaux paysagers et que les nants actuellement souterrains, notamment ceux du parc La Grange et du Petit-Saconnex, soient remis à ciel ouvert.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l’aménagement et de l’environnement est accepté par 60 oui contre 10 non (1 abstention).

---

<sup>1</sup> Annoncée, 541.

Motion: campagne de sensibilisation pour remplir sa gourde d'eau chez les commerçants genevois

**38. Motion du 4 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Valentin Dujoux, Omar Azzabi, Charlotte Nicoulaz, Léonore Baehler, Anna Barseghian, Leyma Milena Wisard Prado, Delphine Wuest, Matthias Erhardt, Louise Trottet et Bénédicte Amsellem: «Sors ta gourde et bois de l'eau!» (M-1540)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- l'eau du robinet est potable et de très bonne qualité en ville de Genève;
- boire de l'eau en bouteille PET est un geste ayant des conséquences néfastes sur un plan écologique. D'une part, le coût énergétique est élevé car il s'agit de transport motorisé de bouteilles d'eau pleines sur des centaines de kilomètres entre les sources et le consommateur final. D'autre part, la production de déchets plastiques pollue l'environnement pour des milliers d'années: on finit par les retrouver à tous les stades de la chaîne alimentaire sous forme de microplastiques. Quant au recyclage de certaines bouteilles, il est très relatif: son coût énergétique est élevé et la réutilisation du plastique recyclé très limitée; il ne permet pas, par exemple, de recréer de nouvelles bouteilles PET;
- la privatisation de sources d'eau pour l'embouteillage pose aussi de sérieux problèmes d'épuisement des nappes phréatiques et d'accès à l'eau pour les populations locales;
- sur le plan de la santé, les bouteilles PET chargent l'eau d'impuretés tout en permettant la prolifération des germes par la stagnation de l'eau;
- le coût de production (financier et écologique) des bouteilles est considérable;
- selon les marques, l'eau en bouteille peut être jusqu'à 200 fois plus chère que celle du robinet;
- si la ville de Genève compte 287 fontaines à eau potable, dont une partie sont disponibles 24 h/24 et même en hiver, les autres ne sont accessibles qu'à certaines périodes de la journée et/ou de l'année (cf. la question écrite QE-535 «Bilan sur le parc des fontaines en Ville de Genève»);
- la Ville de Lausanne a lancé avec succès sa campagne L'Eausanne, proposant aux commerçant-e-s de mettre un autocollant sur leur vitrine annonçant «eau à disposition, ici, vous pouvez remplir votre gourde». En faisant ce geste citoyen, les commerçant-e-s peuvent également promouvoir leur étal en faisant entrer de potentiel-le-s acheteurs et acheteuses dans leur magasin. Les projets, initiatives et événements de l'association Fais le plein! se basent

---

<sup>1</sup> Annoncée, 541.

Motion: pas de suppression de places de stationnement  
pour les personnes à mobilité réduite

sur trois principes fondamentaux: SENSIBILISER (sur la problématique de pollution par le plastique et du PET en particulier, sur la thématique de l'eau potable), INFORMER (valoriser les fontaines et fontaines à boire des villes romandes, cartographier les points d'eau des villes romandes), ENCOURAGER LE CHANGEMENT (choisir l'eau du robinet au lieu de l'eau en bouteille, adopter l'habitude d'utiliser une gourde et de faire le plein, inciter les autorités locales et les services de l'eau à valoriser et élargir l'offre de points d'eau potable publics).

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lancer une campagne de sensibilisation auprès des commerçant-e-s, avec stickers et information à disposition, sur le modèle de celle menée avec L'Eausanne (<http://www.faisle-plein.ch/leausanne-2/>).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 40 oui contre 30 non (1 abstention).

**39. Motion du 4 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Olivier Baud, Valentin Dujoux, Audrey Schmid, Julie Frossard, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Alain de Kalbermatten, Daniel Sormanni, Eric Bertinat et Matthias Erhardt: «Ne supprimez pas nos rares places de stationnement pour personnes à mobilité réduite» (M-1541)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- les articles suivants de la LHand (loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées) du 13 décembre 2002, état au 1<sup>er</sup> janvier 2020):
  - Article 1: La présente loi a pour but de prévenir, de réduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.
  - Article 2, alinéa 2: Il y a inégalité lorsque les personnes handicapées font l'objet, par rapport aux personnes non handicapées, d'une différence de traitement en droit ou en fait qui les désavantage sans justification objective ou lorsqu'une différence de traitement nécessaire au rétablissement

<sup>1</sup> Annoncée, 541.

Motion: pas de suppression de places de stationnement  
pour les personnes à mobilité réduite

d'une égalité de fait entre les personnes handicapées et les personnes non handicapées fait défaut.

- le règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève (RACI)
  - Chapitre II, article 9, alinéa 1: Dans les parkings et garages collectifs de moins de 50 places, une case au moins doit être réservée aux conducteurs handicapés. Dans les ensembles plus importants, une case de plus par 50 places supplémentaires jusqu'à 200 places, une case de plus par 100 places supplémentaires jusqu'à 500 places, puis une case de plus par 250 places supplémentaires doit être réservée.
  - Chapitre II, article 9, alinéa 2: La case réservée doit avoir, en cas de parage en peigne ou en épi, une largeur d'au moins 3,50 m pour permettre le transbordement et, en cas de parage en ligne, une longueur d'au moins 8,00 m pour garantir l'accès à l'arrière du véhicule. Elle doit se trouver près des accès pour piétons.
- les travaux provisoires d'aménagement de pistes cyclables en Ville de Genève, et qu'au moins une place pour personne détentricice d'une carte de facilité de parage a été supprimée rue du 31-Décembre 7 (quartier des Eaux-Vives) pour permettre l'installation, même provisoire, d'une piste cyclable;
- qu'il existe déjà un manque cruel de places de stationnement en surface pour personnes à mobilité réduite sur le territoire de la Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- un audit sur le nombre de places de stationnement en surface pour personnes à mobilité réduite, leur localisation et leurs dimensions sur le territoire de la Ville de Genève;
- le rétablissement urgent de toutes les places de stationnement pour personnes à mobilité réduite qui ont été supprimées ces dernières années ou leur compensation;
- que plus aucune place de stationnement pour personne à mobilité réduite ne soit supprimée, sans compensation, pour quelque raison que ce soit.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (70 oui et 1 abstention).

Motion: gratuité des taxes municipales et suppression de la taxe professionnelle pour 2020 – Motion: circulation automobile en ville de Genève

- 40. Motion du 4 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Yves Steiner, Rémy Burri, Vincent Latapie, Maxime Provini, Alia Meyer, John Rossi, Sebastian Aeschbach et Nadine Béné: «Stop et abolition des taxes pour l'année 2020» (M-1542)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 46 non contre 27 oui.*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

- 41. Motion du 4 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Luc Barthassat et Danièle Magnin: «Pour l'abolition de la cabale institutionnelle anti-automobiles à Genève» (M-1543)<sup>2</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 45 non contre 25 oui (1 abstention).*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup> Annoncée, 541.

<sup>2</sup> Annoncée, 541.

Motion: circulation automobile en Ville de Genève après la crise du Covid-19

Motion: pour un bilan transparent et objectif de la police de proximité

**42. Motion du 4 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Luc Barthassat et Danièle Magnin: «Blocage des rues de Genève: un deuxième coup de massue après la crise du Covid-19» (M-1544)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 46 non contre 26 oui.*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

**43. Motion du 23 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Arnaud Moreillon, Dalya Mitri Davidshofer, Olivia Bessat, Timothée Fontolliet, Christel Saura et Olivier Gurtner: «Pour un bilan transparent et objectif de la police de proximité» (M-1548)<sup>2</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que «la mission première de la police municipale consiste à détecter les incivilités et les résoudre en amont, misant ainsi sur la prévention sans pour autant oublier le volet répressif lorsque nécessaire. Au cours de ces dernières années, les effectifs de la police municipale ont été considérablement renforcés, pour arriver au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à un total de 200 agent-e-s.» (citation du la page Internet du site de la Ville de Genève sur la police municipale);
- que le 25 juin 2019 la Cour des comptes (CdC) publie l'audit de légalité et de gestion «Dispositif de police de proximité» (rapport N° 148);
- que l'efficacité et l'efficacités des polices municipales, dont celle de la Ville de Genève, sont remises en cause. «La coordination et la collaboration entre les polices municipales et la police de proximité cantonale ne sont de loin pas optimales, et ce malgré la bonne volonté des acteurs de terrain. Ces difficultés se retrouvent tant dans la mobilisation d'agents de la police municipale (APM) pour des événements importants (par exemple la visite de chefs d'Etat) que dans la transmission d'informations, ou encore dans les tâches de prévention» (p. 4 de la synthèse du rapport);

---

<sup>1</sup> Annoncée, 542.

<sup>2</sup> Annoncée, 961.

Motion: pour un bilan transparent et objectif de la police de proximité

- qu’il en découle un risque d’inégalité de traitement pour les habitant-e-s de la Ville et de manque de respect des droits humains;
- que certains agents de police municipale vont préférer débiter par la prévention, alors que d’autres iront tout de suite vers la répression, selon une logique propre à l’intervenant;
- que le rapport de la CdC identifie un besoin criant de formation. A ce propos, il est utile de le citer: «Certains APM expriment des craintes, faute de formation suffisante, à exécuter certaines tâches (par exemple les contrôles de véhicules tard le soir) de peur pour leur intégrité physique ou d’éventuelles suites judiciaires liées à une faute professionnelle. Un sondage mené par le syndicat de la police municipale de la Ville de Genève en 2018 fait ressortir qu’environ 80% des sondés s’estiment insuffisamment formés et environ 50% indiquent craindre les répercussions judiciaires d’une erreur commise dans le cadre de leur fonction» (p. 38);
- que des retours inquiétants de propos sexistes tenus à l’égard du personnel féminin de la police municipale par certains de leurs collègues, sans conséquences pour ces derniers, nous ont été rapportés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’établir un rapport sur le respect des droits humains de l’activité de la police municipale, la garantie de l’égalité de traitement entre résident-e-s genevois-e-s, le niveau de formation atteint pour assurer sa mission;
- de partager l’orientation qu’il souhaite donner à la police de proximité de la Ville de Genève au cours de cette législature, surtout au vu du rapport de la Cour des comptes.

**Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication est accepté par 55 oui contre 16 non (1 abstention).**

Motion: efficacité des débats en séance plénière sur les rapports  
de commissions – Motion: prévention des discriminations  
LGBTIQ-phobes dans toutes les offres de la jeunesse

**44. Motion du 23 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Florence Kraft-Babel, Vincent Latapie, Patricia Richard, Fabienne Beaud, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Gazi Sahin et Vincent Schaller: «Bis repetita non placent» (M-1549)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du règlement est refusé par 45 non contre 23 oui (5 abstentions).*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

**45. Motion du 23 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Matthias Erhardt, Jacqueline Roiz, Valentin Dujoux, Uzma Khamis Vannini, Olivier Gurtner, Alia Chaker Mangeat, Isabelle Harsch, Alain de Kalbermatten, Salma Selle, Maxime Provini et Brigitte Studer: «Une politique de prévention des discriminations LGBTIQ-phobes dans toutes les offres de la jeunesse proposées ou soutenues par la Ville de Genève» (M-1550)<sup>2</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- un taux de suicide deux à cinq fois plus élevé parmi les jeunes LGBTIQ par rapport à la population générale;
- l'extension de l'article 261bis du Code pénal suisse, acceptée lors de la votation populaire du 9 février 2020 par 77,65% des votant-e-s en ville de Genève, qui pénalise dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020 les actes et propos à caractère homophobe et biphobe;
- une augmentation des agressions LGBTIQ-phobes de 36% en France en 2019 selon les chiffres publiés par les autorités françaises;
- les conséquences néfastes que provoquent les violences physiques et psychiques pour le développement d'une personne, notamment durant l'enfance ou l'adolescence;
- le grand nombre de jeunes fréquentant les maisons de quartier, camps de vacances ou autres offres proposées ou soutenues par la Ville de Genève;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 961.

<sup>2</sup> Annoncée, 961.

Motion: prévention des discriminations LGBTIQ-phobes  
dans toutes les offres de la jeunesse

- l’offre importante d’activités et d’accompagnement extra- et parascolaires proposés ou soutenus par la Ville de Genève dans les domaines culturel et social;
- l’article 15, alinéa 2, de la Constitution genevoise disposant que «nul ne doit subir de discrimination du fait notamment [...] de son orientation sexuelle [...]»;
- l’adhésion de la Ville de Genève au réseau Rainbow Cities;
- la résolution R-252, acceptée par le Conseil municipal le 4 mars 2020, et particulièrement sa troisième invite,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire de la lutte contre les violences et discriminations LGBTIQ-phobes une priorité de sa politique de la jeunesse;
- d’assurer la formation adéquate de son personnel en la matière, notamment pour les collaboratrices et collaborateurs qui s’occupent de l’encadrement des jeunes;
- d’inclure la lutte contre les stéréotypes, préjugés, discriminations et violences LGBTIQ-phobes dans les conventions de subvention passées avec les organismes de droit privé oeuvrant dans le domaine de l’enfance et la jeunesse (maisons de quartier, associations, crèches, etc.);
- de veiller à ce que l’offre des bibliothèques, ludothèques, etc. de la Ville de Genève comprenne du matériel pédagogique adéquat reflétant la diversité des identités et expressions de genre, des orientations sexuelles et affectives et des modèles de vie;
- de veiller à ce que l’offre des bibliothèques, ludothèques, etc. de la Ville de Genève évite le matériel pédagogique véhiculant des idées ou propos LGBTIQ-phobes.

**Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 58 oui contre 13 non.**

Motion: un plan ambitieux de circulation pour tous les moyens de transport en Ville de Genève

**46. Motion du 23 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Maxime Provini, Nadine Béné et Luc Barthassat: «A Genève tout roule! Pour un plan ambitieux et démocratique de circulation en Ville de Genève, permettant la fluidité et la sécurité de tous les usagers de tous les moyens de transport» (M-1551)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la loi sur la mixité des moyens de transport;
- la nouvelle loi sur l’encouragement à la mobilité douce à travers le vélo;
- la géographie spécifique à notre ville, soit majoritairement l’étroitesse de ses voies de circulation y compris sur des artères dites principales ou pénétrantes;
- la guerre actuelle déclarée des moyens de transport;
- l’absence de vision d’ensemble et d’audace dans la recherche de solutions visant à satisfaire les besoins de déplacement de toutes et tous;
- le coût d’une politique au coup par coup;
- la difficile voire impossible cohabitation de voies de circulation côte à côte et dans les deux sens sur les espaces disponibles pour tous les moyens de déplacement, y compris la marche;
- le besoin de repenser la toile de mobilité en ville en vue de trouver pour chacun et chacune le confort, la sécurité et la fluidité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de proposer pour la Ville de Genève un plan original, coordonné et intelligent de voies de déplacement pour toutes et tous, via la priorisation, au besoin l’octroi exclusif de certaines rues à certains modes de transport et d’autres à d’autres;
- d’associer le Canton à cette réflexion;
- d’associer de manière régulière les motionnaires ou élus municipaux, voire cantonaux intéressés aux séances de travail des services compétents afin d’en promouvoir la réalisation.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l’aménagement et de l’environnement est accepté par 62 oui contre 7 non (2 abstentions).

---

<sup>1</sup> Annoncée, 961.

**47. Motion du 9 septembre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Anna Barseghian, Vincent Milliard, Denis Ruysschaert, Léonore Baehler, Philippe de Rougemont, Charlotte Nicoulaz, Valentin Dujoux, Bénédicte Amsellem, Timothée Fontolliet, Louise Trottet, Amanda Ojalvo, Arnaud Moreillon, Roxane Aubry, Dorothee Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Théo Keel et Salma Selle: «Perturbateurs endocriniens: sensibilisons le secteur de la petite enfance aux effets potentiels sur le développement hormonal des enfants» (M-1555)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'extrême vulnérabilité du système hormonal en plein développement des enfants en âge préscolaire (soit de 0 à 4 ans);
- le nombre toujours plus élevé d'enfants souffrant de surpoids ou d'obésité et les facteurs de risque pour leur santé à long terme<sup>2</sup>;
- l'augmentation constante du nombre de pubertés précoces, notamment chez les filles<sup>3</sup>;
- la baisse continue de la qualité du sperme des jeunes Suisses<sup>4</sup>;
- la présence de perturbateurs endocriniens dans de nombreux objets du quotidien (nourriture, jouets, ameublement, emballages, médicaments, produits d'entretien ou encore cosmétiques comme les couches et les lingettes);
- le potentiel lien entre la présence de ces substances dans leur environnement immédiat et l'altération des fonctions clés du système hormonal de l'enfant en âge préscolaire, ce qui impacte la croissance, l'alimentation, le sommeil, la fonction reproductrice, l'humeur, la circulation sanguine, le métabolisme ou encore le système nerveux;
- le coût, à long terme, des effets potentiels de ces substances sur le système de santé;
- l'article 172, alinéa 1 de la Constitution genevoise disposant que «l'Etat prend des mesures de promotion de la santé et de prévention. Il veille à réduire l'impact des facteurs environnementaux et sociaux préjudiciables à la santé»;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1884.

<sup>2</sup> Office fédéral de la santé publique, «*Surpoids et obésité*»: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesundleben/gesundheitsfoerderung-und-praevention/koerpergewicht/uebergewicht-und-adipositas.html>, consulté le 03.03.2020

<sup>3</sup> Le Temps, «*Les mystères d'une puberté toujours plus prématurée*», 24 janvier 2017: <https://www.letemps.ch/sciences/mysteres-dune-puberte-toujours-plus-prematuree>

<sup>4</sup> Rahban et al., Etude de l'Université de Genève, 2019: <https://www.unige.ch/communication/communiqués/2019/le-spermesuisse-est-de-mauvaise-qualité/>

Motion: sensibilisation du secteur de la petite enfance  
aux perturbateurs endocriniens

- les compétences municipales en matière d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire;
- le programme de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens mis en place par la Ville de Lausanne<sup>1</sup>;
- le principe de précaution de la Confédération à propos des perturbateurs endocriniens<sup>2</sup>,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en place une politique publique pour enfants en âge préscolaire visant à limiter au minimum l'exposition des enfants en âge préscolaire à la présence de perturbateurs endocriniens;
- de créer un catalogue d'articles ne contenant pas (ou très peu) de perturbateurs endocriniens, écologiques et produits localement, à l'attention des parents et des professionnel-le-s de la petite enfance;
- de mettre en place une politique d'achats au bénéfice des institutions subventionnées de la petite enfance - pour les couches notamment - favorisant les produits avec peu ou pas de perturbateurs endocriniens, les produits réutilisables et ayant un impact minimal sur le climat;
- de conditionner le subventionnement des institutions de la petite enfance à l'adhésion à cette politique;
- de sensibiliser et former le personnel des institutions subventionnées de la petite enfance à l'utilisation et aux risques potentiels liés à la présence de perturbateurs endocriniens dans l'environnement immédiat des enfants en âge préscolaire;
- d'informer et de sensibiliser les parents sur les risques potentiels d'une trop grande ou d'une trop longue exposition des jeunes enfants aux perturbateurs endocriniens, et à leurs effets potentiels sur leur développement.

**Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 63 oui contre 8 non (1 abstention).**

---

<sup>1</sup> Ville de Lausanne, «Perturbateurs endocriniens: de la sensibilisation à l'action»: <https://www.lausanne.ch/portrait/durabilite/developpement-durable/developpement-durable/ville-durable/promotion-de-la-santeredirection/perturbateurs-endocriniens.html>

<sup>2</sup> Confédération suisse, «*Factsheet: Perturbateurs endocriniens*», décembre 2019

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental  
sur le domaine de Budé

- 48. Motion du 9 septembre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Denis Ruysschaert, Philippe de Rougemont, Yves Herren, Delphine Wuest, Ahmed Jama, Christiane Leuenberger-Ducret, Omar Azzabi, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Dalya Mitri Davidshofer, Rémy Burri, Alia Meyer et Brigitte Studer: «Pour la création d'un espace à vocation socioculturelle et environnementale au cœur du Petit-Saconnex sur le domaine de Budé» (M-1556)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Rappelant:

- la motion M-1352 «Pour un espace de quartier ou une Maison de quartier au Petit-Saconnex» reconnue urgente à l'unanimité du Conseil municipal lors de sa séance du 17 avril 2019 et renvoyée à sa commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ), par laquelle le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier rapidement le projet d'ouverture d'une structure de type maison ou espace de quartier dans le quartier du Petit-Saconnex;
- la motion M-1515 «Pour la création d'une maison de quartier au coeur du Petit-Saconnex sur le domaine de Budé» du 3 mars 2020 par laquelle le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'engager les pourparlers avec l'Etat en vue d'obtenir que le bâtiment habitable de la ferme puisse être transformé en maison de quartier;
- la pétition P-425 «Pour la réalisation d'une maison de quartier à la ferme de Budé» signée par 122 personnes et adressée au Conseil municipal le 8 juin 2020 par l'Association des habitants du Petit-Saconnex (AHPTSG).

Considérant:

- le manque avéré d'un espace à vocation socioculturelle et environnementale dans le quartier du Petit-Saconnex;
- que plus de 15% de la population de la Ville habite au Petit-Saconnex avec une densification récente et continue;
- la nécessité pressante de répondre aux défis socio-culturels et environnementaux et de bien accompagner le développement du Petit-Saconnex en particulier en raison de la grande diversité des habitant-e-s (nationalités, professions, origines sociales) et de leur âge (familles avec des enfants et adolescents, Maison de retraite du Petit-Saconnex);

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1884.

Motion: création d'un espace socioculturel et environnemental  
sur le domaine de Budé

- le besoin exprimé depuis plus d'une dizaine d'années par les habitant-e-s du Petit-Saconnex, les associations et les partis politiques d'une structure publique pour consolider la cohésion sociale, dont encore une pétition transmise à la présidente du Conseil municipal le 8 juin 2020 signées par plus d'une centaine d'habitant-e-s;
- l'engagement pris par la Ville de Genève qu'un projet socioculturel soit développé à l'horizon 2020 au Petit-Saconnex;
- l'existence d'une habitation libre de 300 m<sup>2</sup> appartenant à l'Etat de Genève dans une aile de la Ferme de Budé répondant parfaitement aux exigences d'un espace socioculturel et environnemental, soit un lieu d'information, de rencontres conviviales, d'apprentissage, de formations, d'échanges culturels, d'activités sportives et de détente, d'organisation d'événements publics et de lieux de convergences pour les associations locales;
- l'existence de nombreux espaces sous-utilisés ou non utilisés sur la ferme de Budé (couvert à l'arrière de la ferme, comble en haut de l'espace dédié au marché, aile gauche de la ferme), offrant la possibilité à toutes les parties prenantes de développer leurs activités (Ma-Terre, Sàrl de l'épicerie/maraîchage).
- la localisation stratégique de cette habitation pour le bénéfice de toutes et tous:
  - 1) au centre du village permettant un accès facile à tous;
  - 2) à côté du collège de Budé;
  - 3) entre les trois écoles primaires de Budé, Genêts et Crêts;
  - 4) facilement accessible pour la Maison de retraite du Petit-Saconnex;
- le cadre tranquille de cette habitation à côté d'un parc et d'une cour de ferme permettant d'avoir des rencontres conviviales en plein air sans déranger les voisins;
- la possibilité de développer dans cette habitation des activités répondant aux attentes culturelles, sociales et environnementales du Petit-Saconnex (voir la plaquette de l'AHPTSG / [www.ahptsg.ch](http://www.ahptsg.ch));
- la possibilité d'établir des synergies entre les activités de cette habitation et celles déjà présentes sur le domaine de Budé comme avec l'entreprise gérant le marché de la Ferme de Budé et la Maison de l'alimentation Ma-Terre;
- la difficulté, voire l'impossibilité de trouver un autre emplacement sur le Petit-Saconnex pour développer un tel espace socioculturel et environnemental qui s'inscrit pleinement dans les attentes de la population notamment dans la vision d'un «monde d'après»;
- la nécessité de développer à Genève de nouveaux espaces permettant de développer des synergies avec les actions en cours pour relever les défis de la

Motion: priorité locale lors du recrutement dans  
les institutions de la Ville de Genève

transition écologique, notamment l'urgence climatique, la justice sociale, la préservation de la biodiversité, l'accès à une meilleure alimentation privilégiant les circuits courts, la lutte contre les épidémies et les pandémies, le développement d'une plus grande cohésion sociale, la préservation de notre patrimoine culturel et naturel ainsi que les défis de la lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination sans oublier les efforts pour faciliter une meilleure transition numérique;

- la nécessité de développer l'agriculture urbaine au bénéfice de la population, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'étudier la possibilité d'utiliser un bâtiment ou une partie de bâtiment, en particulier le bâtiment habitable, de la ferme de Budé pour être transformé en un espace socioculturel et environnemental d'un type nouveau répondant aux intérêts généraux supérieurs de toute la collectivité;
- d'engager les négociations avec l'Etat pour établir un espace socio-culturel et environnemental au coeur du Petit-Saconnex pour le bien de la collectivité, incluant les discussions sur les bâtiments de la Ferme de Budé;
- d'aider au maintien et à l'extension des activités agricoles sur le domaine de la ferme de Budé, en particulier par l'extension des surfaces exploitées.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté sans opposition (69 oui et 1 abstention).

**49. Motion du 9 septembre 2020 de MM. Amar Madani, François Bärtschi, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Luc Barthassat, Sandro Pistis et M<sup>me</sup> Danièle Magnin: «Trouver des débouchés aux diplômés résidents locaux» (M-1557)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 38 non contre 34 oui (1 abstention).*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1884.

**50. Motion du 9 septembre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Maxime Provini, Michèle Roulet, Pierre de Bocard, Olivier Gurtner, Timothée Fontolliet, Louise Trottet, Paule Mangeat, Alain de Kalbermatten et Alia Chaker Mangeat: «Rendons le quai des Bergues agréable pour tous» (M-1558)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que les travaux de réaménagement du quai des Bergues ont été achevés en 2019;
- que les aménagements réalisés n’offrent aucune zone d’ombre le long des quais, créant ainsi des îlots de chaleur peu propices à la promenade aux heures les plus chaudes;
- que les dernières années ont été particulièrement pénibles pour tous les commerçants du quai des Bergues étant donné les nuisances liées aux travaux effectués et à leur étalement dans le temps;
- que suite aux travaux et au Covid-19, la survie des commerces est en jeu;
- que le manque d’ombre décourage les touristes et les passants de profiter des aménagements mis à disposition et des commerces;
- que la zone de rencontre créée en 2019 a transformé le quai en zone de transit pour les vélos mettant en danger les piétons;
- que le quai des Bergues est de longue date lié au tourisme à Genève;
- que c’est notamment au quai des Bergues que le premier hôtel de Genève a vu le jour;
- que des commerces appréciés établis le long du quai voient leur fréquentation chuter;
- que tous ces établissements s’acquittent de loyers élevés, en rapport avec la renommée des lieux,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de revoir l’aménagement paysager du quai, notamment d’étudier la possibilité d’y mettre des arbres afin de créer des zones d’ombre, favorisant ainsi la promenade le long des quais à toute heure de la journée;
- de profiter de la révision de ces aménagements paysagers pour également créer un cheminement sécurisé permettant de concilier le trafic piéton avec les vélos;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1884.

- de soutenir les commerçants en favorisant le transit piéton du côté des commerces;
- de faire en sorte que les investissements, d'un total de 11,5 millions de francs réalisés jusqu'à présent, ne soient pas en vain et tiennent leur promesse en faisant de ce quai un vrai lieu de promenade et de rencontre.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 69 oui contre 1 non.

**51. Motion du 9 septembre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Louise Trottet, Valentin Dujoux, Delphine Wuest, Denis Ruyschaert, Charlotte Nicoulaz, Anna Barseghian, Philippe de Rougemont, Leyma Melina Wisard Prado, Léonore Baehler, Timothée Fontolliet, Rémy Burri, Maxime Provini, Michèle Rouillet, Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Amanda Ojalvo et Dorothee Marthaler Ghidoni: «Biodiversité en Ville: généralisons les prairies fleuries!» (M-1559)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'effondrement de la biodiversité qui s'accélère et menace le reste des espèces vivantes, dont la nôtre;
- le plan stratégique de végétalisation 2030 de la Ville de Genève<sup>2</sup>, qui préconise de passer d'une politique végétale aléatoire à une politique planifiée;
- les efforts déjà entrepris par la Ville de Genève pour transformer les pelouses de parc en prairies fleuries favorisant la biodiversité par le fauchage tardif ou l'interdiction d'utilisation de produits chimiques. A ce titre, notons le succès des réalisations déjà entreprises, par exemple dans le parc Trembley, à la place des Augustins ou dans l'espace vert bordant la rue du Petit-Salève et la rue de l'Ecole-de-Chimie;
- l'existence de larges pelouses peu esthétiques et faibles en biodiversité en Ville de Genève (comme celle du parc des Chaumettes, ou celle qui se trouve au croisement de la rue De-Candolle et du boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, ou encore la pelouse du parc André-Chavanne);

<sup>1</sup> Annoncée, 1884.

<sup>2</sup> Plan stratégique de végétalisation 2030 [https://www.urbanature.ch/sites/default/files/2019-07/PSV\\_2019.pdf](https://www.urbanature.ch/sites/default/files/2019-07/PSV_2019.pdf)

## Motion: prairies fleuries sur les pelouses urbaines

- le fait que les prairies fleuries permettent une plus grande biodiversité, augmentent le stockage du carbone dans le sol (participant à limiter le changement climatique) et améliorent la qualité de vie des habitants;
- l'existence de demandes antérieures pour obtenir des prairies fleuries, comme la motion M-1170 «Flower Power à la place Sturm»<sup>1</sup> qui demandait la création d'une prairie extensive fleurie sur le talus de la rue Ferdinand-Hodler, avortée après son renvoi en commission en raison de la construction du Pavillon de la danse,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de généraliser les prairies fleuries à toutes les pelouses de Genève qui s'y prêtent, et tout particulièrement dans les endroits les plus stériles, comme le parc des Chaumettes, en maintenant du gazon uniquement autour de la place de jeux, et le parc André-Chavanne;
- d'améliorer les conditions écologiques (de sol, de luminosité et de disponibilité en eau) des pelouses par lesquelles les prairies fleuries peuvent s'établir;
- de créer des opportunités d'ensemencement de ces prairies par des plantes locales au niveau des quartiers impliquant les citoyen.ne.s.x, notamment:
  - en proposant des plantations collectives sous supervision du Service des espaces verts,
  - en délivrant des «permis de planter» (autorisations temporaires d'utilisation de l'espace public à des fins de végétalisation délivrées à des particuliers)<sup>2</sup>,
  - en créant des micro-implantations fleuries («enclaves» fleuries dans le béton pouvant ensuite servir à des permis de planter ou des plantations collectives);
- d'encourager les acteurs privés à transformer des gazons en prairies fleuries.

**Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 58 oui contre 12 non (3 abstentions).**

---

<sup>1</sup>M-1170 «Flower Power à la place Sturm» d'Alexandre Wisard.

<sup>2</sup>Comme aussi déjà demandé dans la M-1435 du 17 avril 2019, «Pour que Genève passe son «permis de végétaliser!»»

**52. Motion du 7 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Christo Ivanov, Luc Barthassat, Alain de Kalbermatten, Pascal Altenbach, Didier Lyon, Pierre Scherb, Michèle Roulet, Eric Bertinat, Marie-Agnès Bertinat, John Rossi, Daniel Sormanni et Rémy Burri: «Bilan de l'application du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève et création d'une plateforme d'échange d'appartements» (M-1561)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le règlement fixant les conditions de location de logements à caractère social de la Ville de Genève (LC 21 531) est entré en vigueur il y a plus de dix ans;
- le développement de nouvelles formes de location et de sous-location, notamment au travers de plateformes d'hébergement (type Airbnb);
- les difficultés à changer d'appartement en cas de modification de la situation personnelle (naissance, divorce, famille recomposée, départ des enfants, décès, changement de revenu, etc.);
- les situations parfois kafkaïennes constatées lors de l'arrivée à l'âge de la retraite par certains locataires (hausse de la fortune ou baisse de revenu);
- le besoin de conserver une certaine mixité sociale, qui favorise la richesse de l'habitat genevois;
- la surreprésentation des personnes à l'AVS parmi les résiliations de baux;
- les lacunes observées dans l'application de l'article 15 du règlement s'agissant des solutions de relogement;
- le manque de clarté dans certains congés donnés par la Gérance immobilière municipale (GIM) à propos de la condition posant problème (fortune, revenu, occupation de l'appartement);
- la nécessité de développer de nouveaux mécanismes constructifs pour éviter des situations parfois dramatiques, cela dans le respect des droits des locataires ou du bailleur;
- les nombreuses pétitions de locataires de la GIM et des défenseurs des locataires;
- la mise en place de plateformes d'échange sur internet de logements sociaux dans des villes telles que Paris ou Berlin;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2401.

Motion: rénovation des parkings à vélos dans les immeubles de la GIM

- que la plateforme parisienne a été étendue à sa région et qu'un site internet permet aux locataires de logements sociaux de discuter, et en cas d'accord, aux bailleurs de concrétiser l'échange;
- que la plateforme internet citée en exemple représente un gain de temps substantiel pour les locataires par rapport à la situation antérieure,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter un bilan de l'application du règlement LC 21 531 depuis son entrée en vigueur il y a plus de dix ans;
- d'étudier la mise en place d'une plateforme d'échange d'appartements entre locataires de la GIM.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du logement est accepté par 68 oui contre 5 non.

**53. Motion du 7 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Eric Bertinat, Marie-Agnès Bertinat, Didier Lyon, Pascal Altenbach, Christo Ivanov, Vincent Schaller, Pierre Scherb, Amanda Ojalvo, Brigitte Studer, John Rossi, Delphine Wuest, Patricia Richard, Michèle Rouillet, Yves Steiner, Sebastian Aeschbach, Daniel Sormanni, Nicolas Ramseier et Alia Chaker Mangeat: «Il faut moderniser rapidement les garages à vélos de la Gérance immobilière municipale (GIM)» (M-1562)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la loi sur la mobilité douce (LMD) encourage les Genevois à utiliser le vélo pour leurs déplacements;
- que la Ville de Genève encourage ses communiens à pratiquer ce mode de transport. Sa politique cyclable se concentre sur l'extension du réseau et la sécurité des cyclistes mais semble oublier son existence hors de son usage;
- que les utilisateurs de vélos sont de plus en plus nombreux;
- que parmi eux, de nombreux vélos sont électriques ou sont équipés d'une poussette, d'une remorque etc., ce qui demande par conséquent des installations nouvelles;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2930.

## Motion: rénovation des parkings à vélos dans les immeubles de la GIM

- que de nombreux immeubles de la GIM présentent des garages à vélos dépourvus d'un accès pratique, d'un agencement facilitant le dépôt de son vélo et assurant sa sécurité, d'un éclairage adéquat et d'un environnement sécurisant pour l'utilisateur de ce moyen de transport;
- que de nombreux propriétaires préfèrent parquer leur vélo à domicile, ou dans l'allée de leur immeuble, ou même le laisser dehors enchaîné à un potelet;
- que le vol des vélos incroyablement élevé sur notre commune complique l'existence de leurs propriétaires et leur coûte évidemment de l'argent pour l'achat d'un nouveau deux-roues;
- que devant la surdensification de notre commune, il convient de libérer au maximum l'espace public,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir rapidement la rénovation de parkings à vélos dans ses immeubles (GIM) pour les moderniser;
- de demander au Service d'urbanisme d'étudier non seulement l'accès et le local réservés à cet usage mais aussi un équipement standard pour déposer son vélo (facile d'accès et d'utilisation, avec une protection contre les coups des autres utilisateurs et un cadenas efficace);
- de mandater des PME genevoises pour la production et l'installation de ces équipements;
- de commercialiser son système auprès du Canton, des autres communes et des fondations immobilières.

**Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du logement est accepté à l'unanimité (71 oui).**

Motion: promotion d'une alimentation végétarienne dans la restauration collective de la Ville de Genève

**54. Motion du 7 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Louise Trottet, Delphine Wuest, Denis Ruysschaert, Philippe de Rougemont, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem, Amanda Ojalvo, Salma Selle, Brigitte Studer et Maryelle Budry: «Changement climatique, santé et biodiversité: la Ville de Genève revoit son alimentation!» (M-1563)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la consommation de viande, en particulier de viande rouge, produit un impact considérable en matière de déforestation amazonienne et d'émissions de gaz à effet de serre<sup>2</sup>. Ainsi, l'impact d'un plat végétarien<sup>3</sup> sur le climat est entre trois et cinq fois moindre que celui d'un met à base de viande, notamment en raison des émissions de méthane provenant du fumier et des ruminants<sup>4</sup>. Les produits laitiers étant également coûteux en matière d'émissions CO<sub>2</sub><sup>5</sup>;
- que lorsqu'un citoyen suisse change de type d'alimentation et devient ovo-lacto-végétarien<sup>6</sup>, il réduit son empreinte écologique alimentaire de près de 24%, voire de 40% s'il devient vegan<sup>7</sup>. A titre de comparaison, privilégier les produits régionaux ne permet de réduire son empreinte que de 4%<sup>8</sup>;
- la surpêche est un problème mondialement reconnu en raison de son impact sur la biodiversité; la consommation de poisson en elle-même pouvant également être nocive pour la santé, au vu de l'accumulation de métaux lourds dans certains grands poissons au sommet de la chaîne alimentaire tels que le thon ou le saumon;
- l'impact prouvé des pesticides utilisés en agriculture sur la santé<sup>9</sup> et la biodiversité<sup>10</sup>, qui pourrait être réduit en privilégiant autant que possible une alimentation biologique;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2931.

<sup>2</sup> <https://www.nature.com/articles/d41586-019-02409-7>

<sup>3</sup> Défini comme un plat où la viande ou le poisson ont été substitués par des légumineuses (ex. soja, pois chiches, lentilles), des oeufs ou des produits laitiers

<sup>4</sup> <https://www.geneve.ch/fr/actualites/dossiers-information/changement-climatique-geneve/agir/mange-plus-souvent-vegetarien>

<sup>5</sup> [https://www.swissveg.ch/effet\\_de\\_serre?language=fr](https://www.swissveg.ch/effet_de_serre?language=fr)

<sup>6</sup> Défini comme contenant des oeufs et/ou des produits laitiers, mais pas de viande ni poisson

<sup>7</sup> Défini comme exclusivement d'origine végétale

<sup>8</sup> <https://www.wwf.ch/fr/nos-objectifs/viande-et-produits-laitiers>

<sup>9</sup> <https://www.publiceye.ch/fr/thematiques/pesticides/pesticides-extremement-dangereux/les-ravages-des-pesticides-sur-la-sante>

<sup>10</sup> <https://www.nature.com/news/pesticides-spark-broad-biodiversity-loss-1.13214>

Motion: promotion d'une alimentation végétarienne dans la restauration collective de la Ville de Genève

- que sur le plan sanitaire, les recommandations de l'OMS en matière de consommation hebdomadaire de viande (deux fois par semaine) sont largement inférieures à ce qui est pratiqué en moyenne à Genève;
- que pour l'instant, seul un repas sur cinq dans les cantines scolaires de la Ville de Genève est végétarien;
- l'étude Swissaid réalisée en 2019 à la demande du Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) de la Ville de Genève, qui conclut à la nécessité de promouvoir les menus végétariens avec deux repas sans viande ni poisson par semaine dès 2019;<sup>1</sup>
- que pour des raisons éthiques ou religieuses, une minorité de personnes refuse également de consommer certains ou tous types de viande et/ou produits laitiers;
- le moindre coût financier d'un repas d'origine végétale, comparé à un repas contenant de la viande, qui permettrait de compenser le surcoût de l'augmentation de la part d'aliments biologiques et locaux;
- la propension des élevages intensifs à favoriser les zoonoses<sup>2</sup>, et l'inquiétude croissante que ces dernières provoquent en termes de santé et de stabilité économique<sup>3, 4</sup>;
- le développement exponentiel de substituts de la viande dans le secteur agro-alimentaire<sup>5</sup>,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'augmenter à deux repas hebdomadaires l'offre végétarienne dans la restauration collective de la Ville de Genève;
- d'exiger un plat végétarien équilibré et attractif à la carte de tout établissement de la Ville de Genève, ainsi que, lorsque le plat du jour n'est pas végétarien, une alternative végétarienne quotidienne;
- d'effectuer une importante campagne de sensibilisation sur les impacts environnementaux comme sanitaires de la surconsommation de produits animaux au niveau scolaire comme public, par exemple via des cours de cuisine, des expositions, ou des vidéos;
- d'intégrer des critères contraignants en matière de réduction de l'offre en produits animaux et importés dans les manifestations de la Ville de Genève;

---

<sup>1</sup> Denis Ruysschaert, Marie-Clémence Mouron et Mélissa Garry-Santamaria « Alimentation responsable en Ville de Genève: Soutenir les démarches proactives en alimentation responsable au sein de la restauration collective en Ville de Genève », janvier 2019

<sup>2</sup> Infections transmises de l'animal à l'être humain, telles que la grippe porcine, le VIH ou le Covid-19

<sup>3</sup> <https://www.letemps.ch/opinions/lindustrie-viande-une-menace>

<sup>4</sup> <https://www.ffw.ch/fr/nouvelles/raisons-pour-lesquelles-les-zoonoses-comme-sont-en-augmentation/>

<sup>5</sup> <https://www.letemps.ch/economie/viande-vegetale-nouvelle-star-bourse>

Motion: sensibilisation à la production et à la composition alimentaire en crèche et à l'école primaire

- de privilégier dans la restauration collective l'utilisation de produits animaux biologiques et d'origine GRITA ou suisse, nourris au fourrage suisse, dont les coûts plus élevés pourraient être compensés par la diminution de la consommation de ces mêmes produits.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 57 oui contre 16 non.

**55. Motion du 7 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Denis Ruyschaert, Vincent Milliard, Leyma Milena Wisard Prado, Ana Maria Barciela Villar, Philippe de Rougemont, Louise Trottet, Matthias Erhardt, Valentin Dujoux, Léonore Baehler, Delphine Wuest, Brigitte Studer, Jean-Luc von Arx, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Olivier Gurtner, Joëlle Bertossa et Ahmed Jama: «Stimulons nos cinq sens pour apprendre, redécouvrir notre alimentation et saisir les enjeux agricoles» (M-1565)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- les établissements scolaires constituent des lieux d'apprentissage et de socialisation;
- l'élaboration des aliments et le partage des repas sont des moments fondamentaux dans la sociabilité humaine et dans le processus d'apprentissage;
- l'alimentation agro-industrielle actuelle a un impact direct sur la santé des enfants avec un adolescent sur trois en surpoids. Ce surpoids jeune a des effets morbides à l'âge adulte en augmentant les risques d'hypertension, de diabètes, d'infarctus ou d'avoir une forme de COVID-19 sévère<sup>2</sup>;
- la distance physique est toujours plus importante entre une production agricole industrielle détruisant notre planète (premier responsable du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité) et l'acte de manger. Cela rend toujours plus crucial de reconnecter cette production agricole avec l'acte de manger. C'est aussi une demande récurrente de la population genevoise comme l'atteste l'acceptation de l'initiative pour la souveraineté alimentaire en 2018;

<sup>1</sup> Annoncée, 2931.

<sup>2</sup> Obésité et risque de COVID-19 sévère. REVUE MEDICALE SUISSE. 695 (2020)

Motion: sensibilisation à la production et à la composition alimentaire en crèche et à l'école primaire

- les êtres humains comprennent et communiquent avec le monde par leurs cinq sens (vue, toucher, ouïe, odorat, goût). Le corps humain a établi au cours de l'évolution sur des millions d'années des relations intimes avec la nourriture: les propriétés physico-chimiques des préparations influencent notre perception du goût, des odeurs et du toucher; il existe des fondements physico-chimiques du plaisir de se nourrir sainement; les molécules alimentaires créent des chaînes de réaction dans nos organes;
- les disciplines scientifiques telles que la physique et la chimie sont souvent considérées difficiles voire inaccessibles aux étudiants en milieu scolaire, trop aride, trop conceptuel, pas liées aux pratiques quotidiennes. Pour autant, une compréhension plus profonde des fondements physico-chimiques contribue à former les jeunes consommateurs à se nourrir plus sainement et avec plaisir;
- des projets réussis sur plusieurs années tels que SENSO5 en Valais ont déjà démontré qu'il est possible d'apporter l'alimentation au plus près du curriculum scolaire des élèves; de même dans le cadre de la Semaine du goût 2018, la Ville et la Canton ont soutenu l'établissement de Ma-Terre comme lieu de sensibilisation, d'échanges et de coopération sur l'agriculture genevoise et l'alimentation;
- de nombreuses études scientifiques<sup>1</sup> ont démontré la relation entre une production alimentaire qui ne répond pas aux critères du développement durable (élevage intensif, destruction de zones à haute biodiversité pour un usage agricole) et le risque de zoonose et pandémie. L'apparent bénéfice économique de certaines pratiques alimentaires devient risible face aux coûts économiques conséquents à une pandémie,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de proposer des ateliers interactifs à l'école comme activité parascolaire, par exemple liée au repas de midi ou à la collation de 16 h, qui stimulent la curiosité des élèves envers les aspects scientifiques, sociaux et culturels cachés des plats et de la production alimentaire;
- de soutenir le développement à long terme du tissu associatif qui le porte, par exemple Ma-Terre;
- de proposer des ateliers didactiques aux employé-e-s des écoles primaires (en particulier les instituteurs et institutrices), par exemple durant le temps de midi, pour qu'ils puissent eux-mêmes (ré)établir dans leurs cours le lien organique à travers ces cinq sens entre état de l'être humain (état de santé, degré de satisfaction), sa consommation alimentaire et la production agricole;
- de proposer ces ateliers didactiques aux employé-e-s des crèches et parents des enfants en crèche;

---

<sup>1</sup> Par exemple: Allen T., et al.; Global hotspots and correlates of emerging zoonotic diseases.- NATURE COMMUNICATION 8 1124 (2017); Di Marco M., et al.; Sustainable development must account for pandemic risk.- PNAS 117 (8) 3888-3892 (2020)

## Motion: politique de souveraineté alimentaire en Ville de Genève

- de soutenir la participation des associations et d'intervenants externes dans le domaine pour faire des ateliers.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 59 oui contre 13 non.

**56. Motion du 7 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Denis Ruyschaert, Leyma Milena Wisard Prado, Ana Maria Barciela Villar, Delphine Wuest, Vincent Milliard, Philippe de Rougemont, Louise Trottet, Matthias Erhardt, Valentin Dujoux, Brigitte Studer, Jean-Luc von Arx, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Olivier Gurtner, Vincent Schaller, Joëlle Bertossa et Ahmed Jama: «Pour une politique de souveraineté alimentaire: soutenir le tissu socio-économique local, préserver la santé humaine et sauver la planète» (M-1566)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Rappelant:

- que la demande de la population est pressante avec les initiatives «Pour la souveraineté alimentaire<sup>2</sup>» et «Pour des aliments équitables» qui ont recueilli respectivement 60% et 64% de voix favorables sur le canton de Genève lors des votations du 23 septembre 2018<sup>3</sup>;
- que Genève a pris des engagements comme membre fondateur du Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan ou Pacte de Milan en 2015. Ce pacte compte environ 200 villes et s'articule autour de trois axes: préserver les terres agricoles, favoriser les circuits de proximité et ne pas gaspiller l'alimentation;
- que des motions ont déjà été acceptées par le Conseil municipal sur l'alimentation saine (motion M-181 en 2002), sur la réduction du gaspillage des denrées alimentaires (motion M-1199 en 2015), sur le soutien à l'agriculture de proximité (motion M-883 en 2009) et sur la participation de la Ville au mouvement Slow food (motion M-26 en 2002).

<sup>1</sup> Annoncée, 2931.

<sup>2</sup> C'est-à-dire une politique qui revalorise le statut socio-économique des producteurs, qui renforce le lien local entre producteur-consommateur, qui sensibilise les consommateurs, et qui privilégie la production agroécologique.

<sup>3</sup> Swissinfo.ch [en ligne]. Résultats de la votation du 23 septembre 2018. [Consulté le 25 septembre 2018]. Disponible: <http://www.swissinfo.ch/fr/fr/C3%A9sultats-de-la-votation-du-23-septembre-2018/44377854>

## Motion: politique de souveraineté alimentaire en Ville de Genève

## Considérant:

- que les agriculteurs et agricultrices suisses, et genevois-e-s en particulier, tombent toujours plus dans la précarité malgré leurs efforts en raison d’effondrement des prix et de la concurrence internationale. En Suisse romande, entre 1990 et 2013, le nombre d’exploitations agricoles a baissé de 48% et près de 30 000 postes de travail ont disparu<sup>1</sup>;
- que notre mode de production et de consommation agro-industriel est le premier responsable de l’effondrement de la diversité biologique; celle-ci baisse à un rythme de plus de 1% par an<sup>2</sup>;
- que ce mode de production et de consommation accélère le changement climatique. Il est la source de 30 à 50% des émissions de gaz à effet de serre émis chaque année par la combinaison toxique de déforestation, perte en matière organique des sols, mécanisation, transport, réfrigération, infrastructures de stockage/ventes, régimes alimentaires carnés et gaspillage alimentaire<sup>3</sup>;
- que le lien est avéré entre la santé humaine et le mode de production agricole à large échelle (favorisant l’apparition et la propagation des maladies transmises aux êtres humains par les animaux ou zoonoses) ainsi qu’entre la santé et le mode de consommation industriel (favorisant le diabète, l’hypertension, les maladies cardiovasculaires et une hypersensibilité généralisée aux maladies telles le Covid-19);
- que la Ville de Genève joue un rôle prépondérant dans l’alimentation sur le canton à travers de nombreuses prestations (réceptions, cantines, les repas pour personnes âgées, l’aide à domicile et la nourriture aux précarisés);
- que via son Agenda 21 la Ville réalise des formations et de la sensibilisation (crèches, Semaine du goût). Ces efforts dépendent de financements ad hoc, rencontrent des obstacles liés à la segmentation de la problématique de l’alimentation entre services et ont un impact général limité sur la chaîne d’approvisionnement alimentaire en Ville de Genève<sup>4</sup>,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’établir une politique globale pérenne d’achat alimentaire qui soutient les principes de la souveraineté alimentaire;

---

<sup>1</sup> Office fédéral de la statistique. 2016. Agriculture et Alimentation. Statistique de poche 2016. Confédération Suisse, Département fédéral de l’intérieur; Blättler, T., Eiselen, B., Huber, M., Knapp, L., Paus, M., & Pidoux, M. (2016). Etude sur l’agriculture romande. Stratégies d’avenir pour une agriculture romande dynamique. Haute école spécialisée bernoise.

<sup>2</sup> Septembre 2020. «Living planet report», WWF. <https://www.wwf.ch/fr/stories/pour-une-planete-vivante-le-living-planet-report#:~:text=Le%20%C2%ABRapport%20Plan%C3%A8te%20Vivante%C2%BB%20r%C3%A9v%C3%A8,68%25%20entre%201970%20et%202016>.

<sup>3</sup> Janvier 2019. The Global Syndemic of Obesity, Undernutrition, and Climate Change: The Lancet Commission report; GRAIN, 2016. Grain. (2016). Hold-up sur le climat. CETIM et GRAIN.

<sup>4</sup> Denis Ruysschaert, Marie-Clémence Mouron et Mélissa Garry-Santamaria «Alimentation responsable en Ville de Genève: soutenir les démarches proactives en alimentation responsable au sein de la restauration collective en Ville de Genève» Janvier 2019. SWISSAID Genève, Université de Genève

Résolution: suppression des panneaux de passage piéton féminisés

- d'établir les objectifs spécifiques (et d'actions liées) suivantes pour appliquer cette politique: le soutien à l'agriculture de proximité, la lutte contre les produits chimiques, le renforcement des relations humaines autour de l'alimentation (soutien aux personnes précarisées, âgées, jeunes), l'éducation à l'alimentation, l'adoption de régimes alimentaires plus sains et la réduction des déchets;
- d'étendre cette politique globale et ces objectifs spécifiques à tous les domaines d'achats de la Ville (les manifestations, les réceptions, les cantines scolaires, l'accueil d'urgence, les personnes âgées...);
- de communiquer au grand public cette politique globale, ces objectifs spécifiques et les activer de manière didactique, cohérente et interactive;
- que les appels d'offre de la Ville liés aux achats alimentaires intègrent les critères de souveraineté alimentaire;
- que les achats alimentaires de la Ville non soumis aux appels d'offre suivent une charte avec les critères de la souveraineté alimentaire;
- de mettre en place un suivi biannuel de cette politique pour son amélioration continue;
- de s'investir beaucoup plus proactivement dans le Pacte de Milan avec comme objectif d'obtenir le Milan Pack Awards d'honneur pour 2022 récompensant les efforts concrets de la Ville.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 53 oui contre 20 non.

**57. Résolution du 7 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Michèle Roulet, Eric Bertinat, Pierre Scherb, Christo Ivanov, Marie-Agnès Bertinat, Pascal Altenbach, François Bärtschi, Didier Lyon, Luc Barthassat, Daniel Sormanni, Rémy Burri, Sebastian Aeschbach et Nadine Béné: «Pour la suppression des panneaux de passage piéton illégaux en ville de Genève» (R-272)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission du règlement est refusé par 42 non contre 29 oui (1 abstention).*

*(La résolution reste inscrite à l'ordre du jour.)*

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2931.

Motion: obligations légales des épiciers-dépanneurs

Motion: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments

**58. Motion du 28 octobre 2020 de M. Eric Bertinat: «Epiciers-dépanneurs, ne laissons pas la situation s'aggraver» (M-1571)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 52 non contre 20 oui.*

*(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)*

**59. Motion du 28 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Philippe de Rougemont, Laurence Corpataux, Anna Barseghian, Alain de Kalbermatten, Joëlle Bertossa, Pierre-Yves Bosshard et Rémy Burri: «Genève rénove: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments» (M-1572)<sup>2</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'objectif de la Ville de Genève de réduire de 60% les émissions de CO<sub>2</sub> de la ville d'ici 2030;
- la première place du logement (chauffages) parmi les secteurs émetteurs de CO<sub>2</sub>;
- le plan de rénovation des bâtiments et de sortie du mazout pour les bâtiments appartenant à la Ville;
- la nécessité de voir les mêmes objectifs climat atteints sur les bâtiments appartenant à des privés;
- l'exemple du programme Onex rénove mis sur pied par la municipalité d'Onex dès 2016 pour démarcher les propriétaires privés et déclencher des rénovations thermiques;
- l'exemplarité de ce programme qui met à la disposition des décideurs et décideuses de l'immobilier un panel de prestataires de services pour les aider à mettre un oeuvre un projet de rénovation;

---

<sup>1</sup>Annoncée, 3468.

<sup>2</sup>Annoncée, 3468.

## Motion: pour des maisons de quartier intergénérationnelles

- la conclusion du rapport «Onex rénove – retour d’expérience» (2018) qui constate une multiplication par dix du taux de rénovations des bâtiments situés sur la commune et appartenant à des privés;
- l’exemplarité de ce programme, désormais répliqué par Lancy, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:
- mettre sur pied un programme inspiré par Onex rénove poursuivant le même objectif;
- présenter au Conseil municipal le programme Genève rénove dans les meilleurs délais dans le but de pouvoir atteindre les objectifs climat pour 2030.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des travaux et des constructions est accepté par 63 oui contre 7 non (3 abstentions).

**60. Motion du 28 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Arnaud Moreillon, Louise Trottet, Christel Saura, Corinne Bonnet-Mérier, Vincent Milliard, Alia Chaker Mangeat, Alia Meyer, Alain de Kalbermatten, Brigitte Studer, Maxime Provini, Vincent Latapie et Daniel Sormanni: «Pour des maisons de quartier intergénérationnelles» (M-1573)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

*Exposé des motifs*

Les premières maisons de quartier ont vu le jour dans les années 1960 parallèlement à l’émergence de la problématique des jeunes en rupture. En 1993, elles ont signé la charte cantonale des centres de loisirs, laquelle est toujours en vigueur aujourd’hui.

A ce jour la Ville de Genève collabore avec 17 maisons de quartier. Ces structures sont composées d’associations de bénévoles et de nombreux professionnels qui développent l’animation socioculturelle dans chaque quartier. Les habitants de tous les quartiers sont invités à s’investir dans l’association de leur maison de quartier selon leur disponibilité et leurs intérêts. La Ville de Genève met des locaux à la disposition de ces associations. Elle les subventionne en prenant en charge une partie des salaires des animateurs, les frais de fonctionnement, ou en leur allouant un soutien financier ponctuel en lien avec des projets spécifiques.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3468.

## Motion: pour des maisons de quartier intergénérationnelles

Les maisons de quartier ont chacune leurs spécificités mais elles proposent en général:

- des activités pour petits et grands, sur inscription ou en accueil libre;
- des activités pendant les vacances;
- des fêtes de quartier;
- un lieu d'écoute et d'informations pour toute la population;
- une mise à disposition de salles;
- différents cours et ateliers;
- des événements thématiques.

La Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) est l'employeur juridique de l'ensemble du personnel de toutes les maisons de quartier du canton.

Considérant:

La réalité dans laquelle nous évoluons:

- le besoin croissant des maisons de quartiers;
- la nécessité pour la jeune génération d'avoir accès à des espaces appropriés dédiés à des activités diverses et variées;
- la génération des 60+ qui a d'innombrables ressources et du temps à revendre;
- le nombre considérable d'espaces commerciaux inutilisés;
- sachant que les Maisons de quartier ferment autour de 18 h et 18 h 30;
- le fait que des jeunes désœuvrés se réunissent dans des souterrains d'immeubles ou dans des préaux d'école, causant des problèmes qui nous sont reportés par les habitant-e-s;
- le nécessaire accompagnement à la mixité de public;
- qu'il s'agit d'offrir un espace avec des horaires élargis qui permettrait d'accueillir davantage d'enfants en dehors du temps d'école afin de participer à des activités, le tout en offrant un espace en autogestion partielle, dans lequel le développement de l'autonomie est privilégié. Un travail conjoint avec les travailleurs sociaux hors murs est également à privilégier, afin de favoriser une intégration des adolescents et/ou des jeunes adultes et ainsi d'éviter de les voir se réunir dans les souterrains des quartiers;
- que favoriser le lien intergénérationnel aurait pour objectif de mettre en contact deux franges de la population autour d'ateliers thématiques où chacun-e-x pourrait partager son savoir: cours de cuisine, cours d'informatique, cours de danse, club de lecture, ateliers créatifs;
- qu'il s'agit de réunir deux générations opposées dans une société où tout va vite, trop vite. La composition des familles ne permet plus de réunir grands-parents et petits-enfants, or ce lien intergénérationnel est primordial:

Motion: création de mini-forêts au PAV pour lutter contre la canicule

il contribue à la lutte contre l'exclusion, renforce une nécessaire cohésion sociale et promeut le bien-vivre ensemble,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier l'idée de créer des maisons de quartier intergénérationnelles.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 69 oui contre 3 non (1 abstention).

- 61. Motion du 28 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Vincent Schaller, Eric Bertinat, Alia Chaker Mangeat, Joëlle Bertossa, Daniel Sormanni, Delphine Wuest, Marie-Agnès Bertinat, Pascal Altenbach, Christo Ivanov, Philippe de Rougemont, Uzma Khamis Vannini, Didier Lyon, Brigitte Studer et Albane Schlechten: «Pour lutter contre la canicule, la Ville de Genève doit planifier la création de mini-forêts urbaines dans le quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV)» (M-1574)<sup>1</sup>.**

#### *PROJET DE MOTION*

Rappelant:

- que le périmètre du futur quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) concerne le territoire de la Ville de Genève pour une surface totale de 700 000 m<sup>2</sup>;
- que la Ville de Genève participe au comité de pilotage du PAV afin d'orienter le développement du quartier vers la satisfaction des besoins de la population;
- que la Ville de Genève contribue activement à l'élaboration des instruments légaux permettant de gérer le renouvellement urbain dans le PAV (PDQ, PLQ, etc.);
- que la zone Acacias, entre la route de Jeunes et la route des Acacias, est aujourd'hui pratiquement privée d'espaces verts (cf. Plan stratégique de végétalisation 2030).

Considérant:

- que les parcs, jardins, espaces verts et même constructions végétalisées sont autant de moyens de verdifier les villes, mais qu'il existe une autre possibilité, faire venir la forêt en ville!

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3468.

- que des mini-forêts (*tiny forest*) ont déjà été créées dans plusieurs villes des Pays-Bas qui se sont inspirées des travaux scientifiques d’Akira Miyawaki, célèbre botaniste japonais, expert en écologie végétale;
- qu’en plus de constituer un avantage certain pour la biodiversité, le fait est qu’on y respire beaucoup mieux: compter dix degrés de moins dans la forêt;
- que pour faire pousser une mini-forêt en ville des surfaces entre 100 m<sup>2</sup> et 300 m<sup>2</sup> suffisent. Le périmètre du PAV en Ville de Genève correspond à une surface totale de 700 000 m<sup>2</sup>;
- que le conseiller administratif écologiste Alfonso Gomez a promis que tout arbre coupé sera remplacé par trois autres arbres pour une augmentation de la couverture arborée du territoire municipal de 21% à 30% d’ici 2030.

L’objectif est ambitieux.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- proposer au Conseil d’Etat une modification du plan directeur de quartier (PDQ) du PAV afin d’intégrer la création de mini-forêts urbaines dans le programme de développement du futur quartier PAV (art. 8 al. 2 RaPAV);
- compléter les futurs plans localisés de quartier (PLQ) dans le périmètre du PAV avec des objectifs de végétation à créer sous la forme de mini-forêts urbaines.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l’aménagement et de l’environnement est accepté par 68 oui contre 2 non (1 abstention).

## **62. Résolution du 28 octobre 2020 de M. Eric Bertinat: «Evitons le cumul des motions et des résolutions» (R-273)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission du règlement est refusé par 55 non contre 18 oui.*

*(La résolution reste inscrite à l’ordre du jour.)*

**La présidente.** Nous avons fini de traiter ces huit pages de renvois directs conformément à l’article 95 bis de notre règlement. Je vous propose un renvoi direct à la cantine pour manger!

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3468.

**63. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**64. Interpellations.**

Néant.

**65. Questions écrites.**

Néant.

**La présidente.** Je vous donne rendez-vous à 20 h 30. Bon appétit.

Séance levée à 19 h 25.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	7596
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	7596
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	7598
4. Pétitions. . . . .	7599
5. Motion du 4 décembre 2019 de M <sup>mes</sup> et MM. Yasmine Menétray, Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore et Thomas Zogg: «Donnons la gratuité des Transports publics genevois (TPG) aux enfants et aux jeunes de 12 à 25 ans résidant en ville de Genève» (M-1487) . . . . .	7599
6. Motion du 4 décembre 2019 de M <sup>mes</sup> et MM. Simon Brandt, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Véronique Latella et Georges Martinoli: «Stop aux privilèges pour toutes et tous!» (M-1490) . . . . .	7600
7. Motion du 28 mai 2020 de M. Marc-André Rudaz: «Exploitation des sans-papiers, ici, à Genève» (M-1534) . . . . .	7600
8. Motion du 28 mai 2020 de M. Marc-André Rudaz: «Les concours d'architecture sont-ils toujours judicieux?» (M-1535) . . . . .	7600
9. Motion du 28 mai 2020 de M. Marc-André Rudaz: «Jetons de présence» (M-1536) . . . . .	7601
10. Questions orales . . . . .	7601
11. Proposition du Conseil administratif du 5 mai 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 927 600 francs destiné à la restauration et mise aux normes des barrières ainsi qu'au traitement de l'intrados du porte-à-faux de la promenade du quai du Seujet (PR-1460) . . . . .	7621
12. Motion du 9 octobre 2013 de M <sup>me</sup> et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires» (M-1095) . . . . .	7629

13. Résolution du 27 octobre 2015 de MM. Eric Bertinat, Jacques Pagan, Pierre Scherb, Didier Lyon, Jean Zahno et Christo Ivanov: «Asile: pour le renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM» (R-189) ..... 7629
14. Motion du 2 novembre 2016 de MM. François Bärtschi, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Le Service des espaces verts a supprimé arbitrairement des arbres; supprimons avec raison et pertinence le Service des espaces verts» (M-1255) ..... 7630
15. Motion du 27 avril 2017 de M. Vincent Subilia: «TISA: le pont du Mont-Blanc n'est pas le porte-étendard de la vision politique du Conseil administratif» (M-1287) ..... 7630
16. Motion du 17 mai 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani et Yasmine Menétrey: «Une page pour le Conseil municipal dans la revue *Vivre à Genève!* (bis)» (M-1302) ..... 7631
17. Motion du 17 octobre 2017 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Transparence sur le chantier du Grand Théâtre» (M-1321) ..... 7631
18. Motion du 6 décembre 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi et Thomas Zogg: «Engageons des résidents à l'Unité des foires et marchés» (M-1329) ..... 7632
19. Motion du 11 septembre 2018 de M<sup>me</sup> et MM. Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Daniel Sormanni, Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Jean-Pascal Cattin, Pierre Scherb et Yasmine Menétrey: «Déferlement de violences, notamment à l'égard des femmes en Ville de Genève, ou l'échec de la politique de sécurité communale» (M-1368) ..... 7632
20. Motion du 3 octobre 2018 de MM. Eric Bertinat et Daniel Sormanni: «Déferlement de violences en ville de Genève, notamment à l'égard des femmes, ou l'échec de la politique de sécurité communale» (M-1377) ..... 7633
21. Motion du 5 décembre 2018 de MM. et M<sup>mes</sup> Stefan Gisselbaek, Florence Kraft-Babel, Simon Brandt, Patricia Richard, Vincent

- Schaller, Nicolas Ramseier, Michèle Roulet, Pierre Scherb, Pascal Altenbach, Jacques Pagan, Danièle Magnin, Manuel Alonso Unica, Véronique Latella, Michel Nargi, Georges Martinoli, Pascal Spuhler et Laurent Leisi: «Contre l'instigation des citoyens par la Ville de Genève à commettre des infractions» (M-1396). . . . . 7633
22. Motion du 5 juin 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Sophie Courvoisier, Georges Martinoli, Michel Nargi, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Michèle Roulet, John Rossi, Guy Dossan, Nicolas Ramseier, Véronique Latella et Pierre de Boccard: «Commémoration du bicentenaire de l'indépendance grecque au Palais Eynard» (M-1447) . . . . . 7634
23. Motion du 5 juin 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Brandt, Michel Nargi, Patricia Richard, Rémy Burri, Georges Martinoli, John Rossi, Michèle Roulet, Stefan Gisselbaek, Florence Kraft-Babel, Véronique Latella, Nicolas Ramseier et Pierre de Boccard: «La roue tourne sur Genève» (M-1448). . . . . 7634
24. Motion du 11 septembre 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Jean-Philippe Haas, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore, Daniela Dosseva et Danièle Magnin: «Protégeons notre histoire, mettons des caméras pour surveiller le Mur des réformateurs» (M-1456). . . . . 7635
25. Motion du 14 octobre 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Michèle Roulet, Daniel Sormanni, Eric Bertinat, Morten Gisselbaek, Alfonso Gomez, Patricia Richard, Maria Casares, Ulrich Jotterand, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat et Marie Barbey-Chappuis: «Sauvons les Amazones de la caserne des Vernets» (M-1470). . . . . 7635
26. Motion du 12 novembre 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Daniela Dosseva, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore, Thomas Zogg, Patricia Richard et Pierre Scherb: «Pour une opposition totale au projet calamiteux de circulation à sens unique à la rue de la Croix-Rouge» (M-1474) . . . . . 7636
27. Motion du 13 novembre 2019 de M. Simon Brandt: «Pour un Musée vivant de la musique à la villa Dutoit» (M-1479). . . . . 7636

28. Résolution du 15 janvier 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Pierre de Boccard, Michel Nargi, John Rossi, Rémy Burri, Georges Martinoli et Véronique Latella: «Signé, c'est signé!» (R-256). . . . . 7637
29. Motion du 4 mars 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Annick Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Dalya Mitri Davidshofer et Delphine Wuest: «Pour l'utilisation simplifiée de pronoms et prénoms d'usage dans l'administration communale» (M-1521). . . . . 7637
30. Motion du 28 mai 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Daniel Sormanni, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore, Daniela Dosseva et Danièle Magnin: «Soutenons nos habitants, réservons les emplois Ville de Genève» (M-1528). . . . . 7639
31. Motion du 28 mai 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Thomas Zogg, Daniela Dosseva, Amar Madani, Yasmine Menétrey et Daniel Sormanni: «Pour que le Conseil administratif se dote d'un véritable plan d'action stratégique municipal pour l'emploi pendant et pour la période post-Covid-19» (M-1529) . . . . . 7639
32. Motion du 28 mai 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Dalya Mitri Davidshofer, Tobias Schnebli, Maria Pérez, Delphine Wuest et Morten Gisselbaek: «Pour la prise en compte par la commune de la diversité des genres, des sexes et des corps dans la population communale» (M-1530) . . . . . 7640
33. Motion du 28 mai 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Michèle Rouillet, Patricia Richard, Nicolas Ramseier, Stefan Gisselbaek, Georges Martinoli, Pierre Scherb, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Eric Bertinat, Vincent Schaller, John Rossi, Rémy Burri, Alain Berlemont, Véronique Latella et Pierre de Boccard: «Oui au vélo, NON aux pistes cyclables improvisées» (M-1531). . . . . 7641
34. Résolution du 28 mai 2020 de MM. Eric Bertinat, Didier Lyon, Pierre Scherb, Pascal Altenbach et Vincent Schaller: «La crise du Covid-19 impacte violemment l'emploi dans notre canton, réservons les emplois de la Ville de Genève aux résidents genevois» (R-266) . . . . . 7642
35. Motion du 4 juin 2020 de MM. François Bärtschi, Daniel Sormanni, Amar Madani, Sandro Pistis, Luc Barthassat, Daniel-Dany Pastore et

- M<sup>me</sup> Danièle Magnin: «Après la crise Covid-19: empêchons le retour des mendiants qui ont quitté notre ville pendant le confinement!» (M-1537) . . . . . 7642
36. Motion du 4 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Delphine Wuest, Louise Trottet, Leyma Milena Wisard Prado, Jacqueline Roiz, Charlotte Nicoulaz, Valentin Dujoux, Anna Barseghian, Omar Azzabi, Bénédicte Amsellem et Matthias Erhardt: «Pour un miroir d'eau aux Bastions» (M-1538) . . . . . 7643
37. Motion du 4 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Denis Ruyschaert, Delphine Wuest, Charlotte Nicoulaz, Louise Trottet, Leyma Milena Wisard Prado, Jacqueline Roiz, Valentin Dujoux, Léonore Baehler, Omar Azzabi, Bénédicte Amsellem, Laurence Corpataux et Matthias Erhardt: «Rafraîchir la ville en créant des ruisseaux paysagers» (M-1539) . . . . . 7644
38. Motion du 4 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Valentin Dujoux, Omar Azzabi, Charlotte Nicoulaz, Léonore Baehler, Anna Barseghian, Leyma Milena Wisard Prado, Delphine Wuest, Matthias Erhardt, Louise Trottet et Bénédicte Amsellem: «Sors ta gourde et bois de l'eau!» (M-1540) . . . . . 7645
39. Motion du 4 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Olivier Baud, Valentin Dujoux, Audrey Schmid, Julie Frossard, Gazi Sahin, Olivier Gurtner, Alain de Kalbermatten, Daniel Sormanni, Eric Bertinat et Matthias Erhardt: «Ne supprimez pas nos rares places de stationnement pour personnes à mobilité réduite» (M-1541) . . . . . 7646
40. Motion du 4 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Yves Steiner, Rémy Burri, Vincent Latapie, Maxime Provini, Alia Meyer, John Rossi, Sebastian Aeschbach et Nadine Béné: «Stop et abolition des taxes pour l'année 2020» (M-1542) . . . 7648
41. Motion du 4 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Luc Barthassat et Danièle Magnin: «Pour l'abolition de la cabale institutionnelle anti-automobiles à Genève» (M-1543) . . . . . 7648
42. Motion du 4 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Luc Barthassat et Danièle Magnin:

- «Blocage des rues de Genève: un deuxième coup de massue après la crise du Covid-19» (M-1544) . . . . . 7649
43. Motion du 23 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Arnaud Moreillon, Dalya Mitri Davidshofer, Olivia Bessat, Timothée Fontolliet, Christel Saura et Olivier Gurtner: «Pour un bilan transparent et objectif de la police de proximité» (M-1548) . . . . . 7649
44. Motion du 23 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Florence Kraft-Babel, Vincent Latapie, Patricia Richard, Fabienne Beaud, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Gazi Sahin et Vincent Schaller: «Bis repetita non placent» (M-1549) . . . . . 7651
45. Motion du 23 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Matthias Erhardt, Jacqueline Roiz, Valentin Dujoux, Uzma Khamis Vannini, Olivier Gurtner, Alia Chaker Mangeat, Isabelle Harsch, Alain de Kalbermatten, Salma Selle, Maxime Provini et Brigitte Studer: «Une politique de prévention des discriminations LGBTIQ-phobes dans toutes les offres de la jeunesse proposées ou soutenues par la Ville de Genève» (M-1550) . . . . . 7651
46. Motion du 23 juin 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Maxime Provini, Nadine Béné et Luc Barthassat: «A Genève tout roule! Pour un plan ambitieux et démocratique de circulation en Ville de Genève, permettant la fluidité et la sécurité de tous les usagers de tous les moyens de transport» (M-1551) . . . . . 7653
47. Motion du 9 septembre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Anna Barseghian, Vincent Milliard, Denis Ruysschaert, Léonore Baehler, Philippe de Rougemont, Charlotte Nicoulaz, Valentin Dujoux, Bénédicte Amsellem, Timothée Fontolliet, Louise Trottet, Amanda Ojalvo, Arnaud Moreillon, Roxane Aubry, Dorothée Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Théo Keel et Salma Selle: «Perturbateurs endocriniens: sensibilisons le secteur de la petite enfance aux effets potentiels sur le développement hormonal des enfants» (M-1555) . . . . . 7654
48. Motion du 9 septembre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Denis Ruysschaert, Philippe de Rougemont, Yves Herren, Delphine Wuest, Ahmed Jama, Christiane Leuenberger-Ducret, Omar Azzabi, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Dalya Mitri Davidshofer, Rémy Burri, Alia Meyer et Brigitte Studer: «Pour la création d'un espace à vocation socioculturelle et environnementale au cœur du Petit-Saconnex sur le domaine de Budé» (M-1556) . . . . . 7656

49. Motion du 9 septembre 2020 de MM. Amar Madani, François Bärtschi, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Luc Barthassat, Sandro Pistis et M<sup>me</sup> Danièle Magnin: «Trouver des débouchés aux diplômés résidents locaux» (M-1557) ..... 7658
50. Motion du 9 septembre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Maxime Provini, Michèle Roulet, Pierre de Boccard, Olivier Gurtner, Timothée Fontolliet, Louise Trottet, Paule Mangeat, Alain de Kalbermatten et Alia Chaker Mangeat: «Rendons le quai des Bergues agréable pour tous» (M-1558)..... 7659
51. Motion du 9 septembre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Louise Trottet, Valentin Dujoux, Delphine Wuest, Denis Ruyschaert, Charlotte Nicoulaz, Anna Barseghian, Philippe de Rougemont, Leyma Melina Wisard Prado, Léonore Baehler, Timothée Fontolliet, Rémy Burri, Maxime Provini, Michèle Roulet, Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Amanda Ojalvo et Dorothee Marthaler Ghidoni: «Biodiversité en Ville: généralisons les prairies fleuries!» (M-1559) ..... 7660
52. Motion du 7 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Christo Ivanov, Luc Barthassat, Alain de Kalbermatten, Pascal Altenbach, Didier Lyon, Pierre Scherb, Michèle Roulet, Eric Bertinat, Marie-Agnès Bertinat, John Rossi, Daniel Sormanni et Rémy Burri: «Bilan de l'application du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève et création d'une plateforme d'échange d'appartements» (M-1561) ..... 7662
53. Motion du 7 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Eric Bertinat, Marie-Agnès Bertinat, Didier Lyon, Pascal Altenbach, Christo Ivanov, Vincent Schaller, Pierre Scherb, Amanda Ojalvo, Brigitte Studer, John Rossi, Delphine Wuest, Patricia Richard, Michèle Roulet, Yves Steiner, Sebastian Aeschbach, Daniel Sormanni, Nicolas Ramseier et Alia Chaker Mangeat: «Il faut moderniser rapidement les garages à vélos de la Gérance immobilière municipale (GIM)» (M-1562) ..... 7663
54. Motion du 7 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Louise Trottet, Delphine Wuest, Denis Ruyschaert, Philippe de Rougemont, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem, Amanda Ojalvo, Salma Selle, Brigitte Studer et Maryelle Budry: «Changement climatique, santé et biodiversité: la Ville de Genève revoit son alimentation!» (M-1563) ..... 7665

55. Motion du 7 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Denis Ruyschaert, Vincent Milliard, Leyma Milena Wisard Prado, Ana Maria Barciela Villar, Philippe de Rougemont, Louise Trottet, Matthias Erhardt, Valentin Dujoux, Léonore Baehler, Delphine Wuest, Brigitte Studer, Jean-Luc von Arx, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Olivier Gurtner, Joëlle Bertossa et Ahmed Jama: «Stimulons nos cinq sens pour apprendre, redécouvrir notre alimentation et saisir les enjeux agricoles» (M-1565). . . . . 7667
56. Motion du 7 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Denis Ruyschaert, Leyma Milena Wisard Prado, Ana Maria Barciela Villar, Delphine Wuest, Vincent Milliard, Philippe de Rougemont, Louise Trottet, Matthias Erhardt, Valentin Dujoux, Brigitte Studer, Jean-Luc von Arx, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Olivier Gurtner, Vincent Schaller, Joëlle Bertossa et Ahmed Jama: «Pour une politique de souveraineté alimentaire: soutenir le tissu socio-économique local, préserver la santé humaine et sauver la planète» (M-1566). . . . . 7669
57. Résolution du 7 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Michèle Rouillet, Eric Bertinat, Pierre Scherb, Christo Ivanov, Marie-Agnès Bertinat, Pascal Altenbach, François Bärtschi, Didier Lyon, Luc Barthassat, Daniel Sormanni, Rémy Burri, Sebastian Aeschbach et Nadine Béné: «Pour la suppression des panneaux de passage piéton illégaux en ville de Genève» (R-272). . . . . 7671
58. Motion du 28 octobre 2020 de M. Eric Bertinat: «Epiciers-dépanneurs, ne laissons pas la situation s'aggraver» (M-1571) . . . . . 7672
59. Motion du 28 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Philippe de Rougemont, Laurence Corpataux, Anna Barseghian, Alain de Kalbermatten, Joëlle Bertossa, Pierre-Yves Bosshard et Rémy Burri: «Genève rénove: programme pour inciter les propriétaires à isoler leurs bâtiments» (M-1572). . . . . 7672
60. Motion du 28 octobre 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Arnaud Moreillon, Louise Trottet, Christel Saura, Corinne Bonnet-Mérier, Vincent Milliard, Alia Chaker Mangeat, Alia Meyer, Alain de Kalbermatten, Brigitte Studer, Maxime Provini, Vincent Latapie et Daniel Sormanni: «Pour des maisons de quartier intergénérationnelles» (M-1573). . . . . 7673

61. Motion du 28 octobre 2020 de M <sup>mes</sup> et MM. Vincent Schaller, Eric Bertinat, Alia Chaker Mangeat, Joëlle Bertossa, Daniel Sormanni, Delphine Wuest, Marie-Agnès Bertinat, Pascal Altenbach, Christo Ivanov, Philippe de Rougemont, Uzma Khamis Vannini, Didier Lyon, Brigitte Studer et Albane Schlechten: «Pour lutter contre la canicule, la Ville de Genève doit planifier la création de mini-forêts urbaines dans le quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV)» (M-1574) . . . . .	7675
62. Résolution du 28 octobre 2020 de M. Eric Bertinat: «Évitons le cumul des motions et des résolutions» (R-273) . . . . .	7676
63. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	7677
64. Interpellations . . . . .	7677
65. Questions écrites . . . . .	7677

La mémorialiste:  
*Daphné Vaucher*